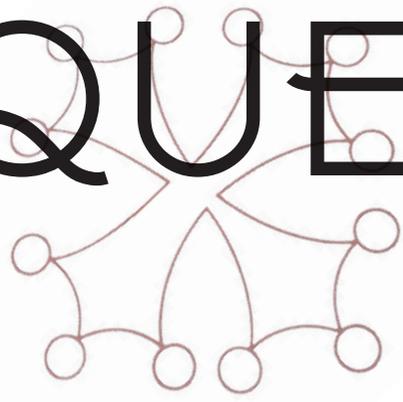


VENASQUE

Lou Libretoun

BULLETIN D'INFORMATION N°1-2023



Édito

Chères Venasquaises, chers Venasquais,

Avec le retour des beaux jours, la nature se réveille et notre beau village retrouve ses terrasses, ses animations et ses visiteurs. Les festivités se planifient et le programme estival s'annonce, cette année encore, foisonnant. Merci à nos associations qui tout au long de l'année se mobilisent pour animer le village et nous offrir de beaux moments de partage et de découverte culturelle.



Dès les premiers mois de l'année, le travail de l'équipe municipale se concentre sur les grandes orientations budgétaires et le vote du budget. Un exercice qui intervient dans un contexte économique qui nous oblige à rationaliser les dépenses et à optimiser les recettes. A travers le budget 2023, nous avons souhaité nous donner les moyens de poursuivre nos engagements et d'accélérer nos projets pour faire de Venasque un village qui rayonne, où il fait bon vivre et où chacun peut s'épanouir. Comme nous nous y étions engagés, nous avons, cette année encore, fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux. Les décisions en matière de sobriété énergétique et d'économie d'eau - notamment la réduction de l'éclairage public et la mise en circuit fermé des fontaines du village - nous ont permis d'anticiper la hausse des tarifs, mais nous nous devons de poursuivre nos efforts.

Voilà trois ans que vous nous avez accordé votre confiance et que nous oeuvrons ensemble pour que notre village soit dynamique et accueillant. A mi-chemin de notre mandature, nous gardons le cap de nos ambitions et dans un souci de transparence, nous envisageons de partager prochainement avec vous un bilan de mi-mandat pour faire un point d'étape sur nos engagements, nos projets concrétisés et impulsés et les projets à venir.

A l'aune de la saison estivale, la chaleur printanière et la sécheresse des sols aggravent le risque d'incendie. Soyons vigilants, la majorité des départs de feu sont d'origine humaine et principalement dus à des imprudences et à des comportements dangereux. Ils pourraient donc être évités en adoptant les bons gestes de prévention. Je vous rappelle que l'usage du feu est strictement réglementé et que le débroussaillage des abords de votre habitation (50m) est une obligation. Cette année, la surveillance des massifs par les bénévoles du CCFP de Venasque débutera 15 jours plus tôt et s'étendra du 15 juin au 15 septembre. En fonction des conditions météorologiques, l'accès aux massifs forestiers peut être limité voire interdit. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie ou à consulter notre site internet.

Malgré les pluies du mois de mai, les nappes phréatiques restent défaillantes et la situation de vigilance est maintenue sur l'ensemble du département. Adoptons les bonnes pratiques pour préserver notre ressource et réduire notre consommation d'eau. Je vous invite à lire l'article de Rhône Ventoux consacré au puits du ravin du Rieu qui alimente Venasque (p 25).

Très bel été à toutes et à tous!

Dominique PLANCHER

Maire de Venasque

Sommaire

- ÉDITO
Page 2
- CONTACTER L'ÉLU
Page 3
- BUDGET
Pages 4 à 5
- TRAVAUX ET PROJETS
Pages 7 à 9
- LES GENS D'ICI ET D'AILLEURS
Page 10
- SÉCURITÉ
Page 11
- MARCHÉ DE VENASQUE
Page 12
- WEEK-ENDS PIETONS
Page 13
- ACTUALITÉS MUNICIPALES
Page 14
- BIBLIOTHÈQUE-OTI
Page 15
- ÉCOLE
Pages 16 à 17
- ENVIRONNEMENT
Pages 18 à 23
- BON À SAVOIR
Page 24
- RHÔNE VENTOUX
Pages 25 à 26
- INTERCOMMUNALITÉ - COVE
Pages 27
- AGENDA
Pages 28 à 29
- ASSOCIATIONS
Pages 30 à 38
- CONSEILS MUNICIPAUX
Pages 39 à 46

Une suggestion, une demande, une information?

CONTACTEZ L'ÉLU DE VOTRE QUARTIER.

Le dispositif d'élus référents par quartier permet de créer un lien de proximité entre les élus et les habitants. L'objectif est de faciliter la communication, d'être à l'écoute et de répondre plus efficacement à vos demandes et à vos problématiques.

Qui est l' élu de votre quartier?

Catherine PLANCHOT : catherine.planchot@free.fr

Laurence VIALE : laurenceviale11@gmail.com

- Village

Cécile LEROY cecile.leroy.formation114@gmail.com

Alain MOREAU : moreau-al@wanadoo.fr

- chemin des Aires
- Quartier des Espuy
- Impasse des Cerisiers

Jean-Claude CARRON : carron.jc@wanadoo.fr

- Route de l'Appié
- Quartier de la Tuillière

Muriel Pham-Trong : pham-trong.dm@wanadoo.fr

- Quartier Escombeau
- Chemin de la Peirière
- Chemin de Payan

Thierry de CABISSOLE : thierry.decabissolle@gmail.com

- Hautes Garrigues
- Guinguette - Le parc
- Colombier
- Malefiance - Cortasses
- Chinardon
- Tournefort
- Cornierette

Bruno RUEL : bruno84210@gmail.com

- Chemin de Caille Manet
- Ranch de la Vallée verte
- Catoulas
- Route de Saint Didier
- Chemin de l'Amoulette

Dominique PLANCHER : jouvenal@orange.fr

- Ascle
- Fonsargoule
- Jouvenal
- La Gonnelle
- Sissau
- La Nauque
- La Lauze
- Caroufra
- Route de Saint-Gens

Marc ALLORANT : marc.allorant@free.fr

Sylvie BRES : s.bres@orange.fr

- Basses Garrigues
- Chemin des entrepreneurs
- ZAE

Françoise TRIBEAUDOT :

f.tribeaudot@gmail.com

Françoise LAPLANE :

laplanefrançoise@gmail.com

Bruno CARON DE FROMENTEL :

brunodefromentel@laposte.net

- Institut Notre-Dame de Vie
- La Roberte
- Haut Quinsan
- Bas Quinsan

L'utilisation des coordonnées personnelles des élus référents est strictement réservée à la communication d'informations relatives à la vie de quartier.



*Madame la Maire
et
le Conseil municipal de Venasque*

ont le plaisir de vous convier à l'apéritif de clôture de la fête votive

*le lundi 15 août à 18 heures
Place des Tours*



PARLONS BUDGET

Moment fort de la municipalité, le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023 ont été adoptés par le Conseil municipal le 4 avril 2023.

Le budget communal est composé de deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

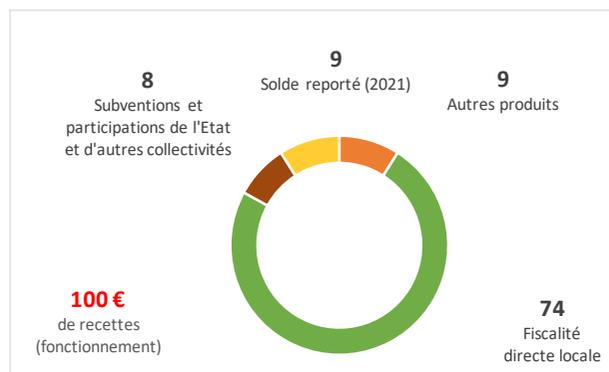
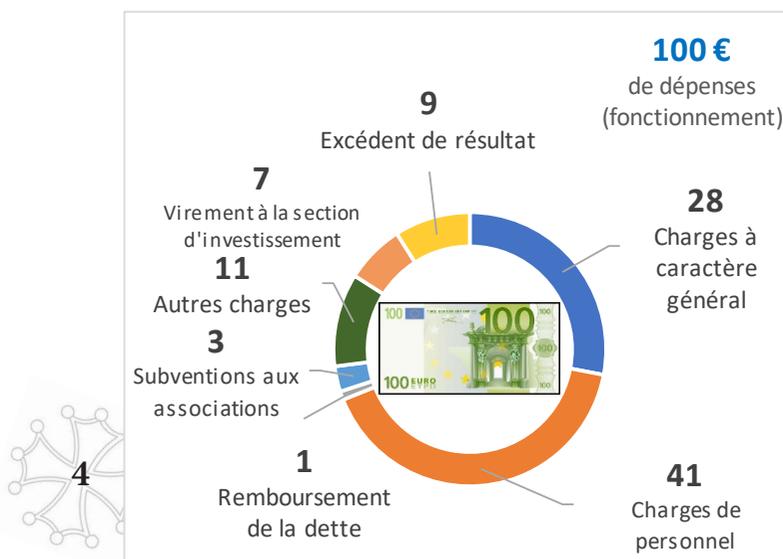
La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune. Les dépenses de fonctionnement représentent essentiellement les charges du personnel, les charges à caractère général (entretien des bâtiments, frais d'énergie, frais scolaires,...), les subventions aux associations et les charges financières (remboursement de la dette). Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts locaux, des dotations de l'Etat et fonds de concours d'autres collectivités et des revenus divers de la vente de services municipaux (cantine et garderie scolaire, loyers, ...).

Compte administratif 2022

Le compte administratif 2022 présente un résultat excédentaire de 114.867 € net en section de fonctionnement constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la commune.

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes nécessaires aux projets et travaux de la commune ainsi qu'au remboursement de la dette. Ces dépenses sont financées par les ressources de la commune, les subventions et le recours à l'emprunt pour investissement si besoin. La Commune de Venasque n'a pas contracté d'emprunt depuis 3 ans et son endettement est sain et maîtrisé (détaillé ci-après).

Compte administratif 2022			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Solde reporté 2021	113 262,07 €	Solde reporté 2021	-306 464,48 €
Dépenses 2022	1 022 230,27 €	Dépenses 2022	248 304,27 €
Recettes 2022	1 106 425,04 €	Recettes 2022	553 957,00 €
Résultat de l'exercice 2022	84 194,77 €	Résultat de l'exercice 2022	305 652,73 €
Excédent de fonctionnement brut 2022	197 456,84 €	Bilan 2022	-811,75 €
		Restes à réaliser	
		Dépenses	96 778,00 €
		Recettes	15 000,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisé (1068)	82 589,75 €	Besoin de financement	-82 589,75 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	114 867,09 €	Solde	0,00 €



Budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 a été voté à l'équilibre réel recettes/dépenses:

Section fonctionnement : 1.367.401 €
Section investissement : 1.219.275 €

Il reste ambitieux mais réaliste. Nous poursuivons nos projets d'investissement afin d'améliorer le cadre de vie des Venasquais et de mettre en valeur les atouts de notre village, toujours dans une démarche de transition énergétique et de préservation de l'environnement. Les principaux projets d'investissement en cours ou nouveaux pour 2023 comprennent la salle polyvalente, les travaux de mise aux normes de la boulangerie, la restauration du retable St Siffrein de l'église, la restauration et sécurisation du Prieuré Saint-Pierre, restauration d'un implivium, la vidéo protection, le sentier ethnobotanique de la Bonne Font, l'aménagement d'un terrain de loisirs dans les Basses Garrigues, ...

Cette année, encore la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux des trois taxes locales :

- taxe foncière (bâti): 31,38 %
- taxe foncière (non bâti): 80,30%
- taxe d'habitation (uniquement pour les résidences secondaires): 12,75 %.

Pour 2023 l'enveloppe budgétaire allouée aux associations s'élève à 30.170 euros (voir détails page 44)

ENDETTEMENT

L'endettement d'une commune correspond à l'ensemble des emprunts contractés pour financer des investissements de service public, amortis à long terme. Trois ratios permettent d'analyser la dette d'une collectivité:

1) L'encours de la dette par habitant = Encours total de la dette / nombre d'habitants
Pour Venasque: 516.445,40 € / 1.054 habitants = 489,98 € par habitant.

L'endettement de Venasque s'élève aujourd'hui à 489,98 € par habitant
L'endettement moyen d'une commune en France par habitant est de 1.034,70 €.

2) L'encours de la dette sur les produits de fonctionnement appelé «ratio de surendettement» qui permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la commune
Pour Venasque: 516.445,40 € / 1.106.425,04 € = 46.67%

Le ratio de surendettement de Venasque s'élève à 46.67%
La moyenne des communes rurales en France est de 71,7 %.

3) L'encours de la dette sur l'épargne brute, appelé «ratio de désendettement» qui mesure la capacité de la commune à s'acquitter des charges de sa dette
Pour Venasque : 516.445,40 € / 84.194,77 € = 6,13 ans

La situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12 ans.
La lecture de ces 3 ratios permet d'affirmer en toute transparence que l'endettement de notre commune est sain et maîtrisé.

FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**Ni feu
ni barbecue**
aux abords des forêts



Pas de cigarette
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture



**Pas de travaux
sources d'étincelles**
les jours de risque d'incendie



**Pas de combustible
contre la maison**
bois, fuel, butane...

**Témoin d'un
début d'incendie,
je donne l'alerte**
en localisant le feu
avec précision



**Je me
confine dans
ma maison**
elle est mon
meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr

#FeuxDeForet

Travaux Église et Baptistère



La porte latérale de l'église, d'époque Directoire (fin 18ème siècle), ne présentait plus aucune sécurité pour notre lieu de culte, les plaques de bois la constituant s'étant dissociées jusqu'à tomber dans la rue. Le seuil en pierre, quant à lui, usé par tant et tant d'années de passage, laissait pénétrer l'eau dans le tambour d'entrée, et l'humidité ayant fait son travail destructeur, la porte s'était transformée en éponge.

Profitant de la visite du Conservateur Régional des Monuments Historiques à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Monsieur Thierry Balereau, à qui nous avons demandé s'il fallait la restaurer ou la refabriquer, c'est une reconstitution complète qui fut choisie par celui-ci.

Ce sont trois devis d'entreprises de menuiserie œuvrant dans le patrimoine que nous avons reçus en mairie et c'est celui de Monsieur Jérôme Vincent de Carpentras qui fut choisi par la DRAC pour un montant de 12.000 €. Pour l'anecdote, mais pas sans intérêt, c'est cette entreprise qui a travaillé en 2022 à la restauration des menuiseries de la Synagogue de Carpentras. Nous avons été financés pour cette restauration par les services de l'Etat à hauteur de 50%.

Une reconstitution à l'identique est à ce jour en place et c'est une porte copie-conforme à la précédente- à la moulure près - que nous pouvons admirer.

Le seuil en pierre, usé, poreux et délité, fut remplacé par l'entreprise Mariani.

Cette entrée avec son imposte est du bel ouvrage.



Côté cour du Baptistère, nous avons fait poser une gouttière en cuivre pour récupérer les eaux de pluie de la toiture de l'appartement du Presbytère. Il faut se souvenir que de nombreuses causes sont à l'origine d'une très forte humidité dans le Baptistère.

La première étant le mauvais profilage du parking autour du monument aux morts ; nous y avons remédié.

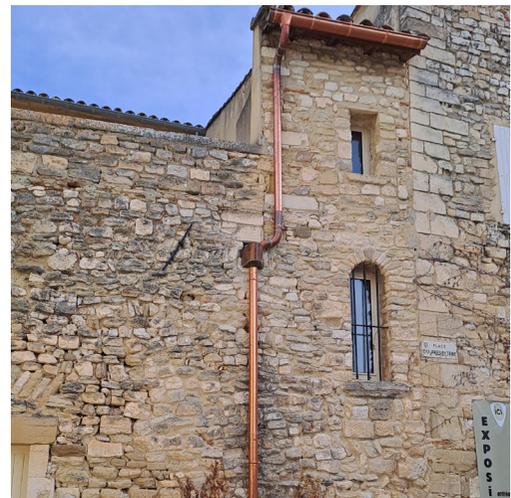
La deuxième étant la présence d'un cyprès qui poussait dans les murs de cet antique édifice ; nous l'avons supprimé.

La troisième étant l'obstruction du pluvial par une accumulation de feuilles et autres graviers ; un passage du furet a réglé le problème et une caméra a ensuite contrôlé la qualité de l'écoulement.

La quatrième étant la porosité du regard de l'assainissement collectif dont les eaux usées s'infiltraient dans le bâtiment historique. Celui-ci a été complètement refait par Suez. Je dois dire qu'après toutes ces actions, notre Baptistère s'est considérablement asséché.

Néanmoins, il se peut qu'il reste des infiltrations souterraines qui, elles, seront impossibles à supprimer. Ce qui, en soi, n'est pas grave, puisqu'il faut garder à ce bâtiment une certaine hygrométrie.

Thierry de Cabissole



Effondrement de la route du Sengle

Ce sont les dernières fortes pluies de décembre et les racines d'un arbre qui ont fait s'effondrer une partie du mur de la route du Sengle. Il n'est plus possible d'y passer sans risquer un accident, le goudron est en porte-à-faux dans le vide.

Toutes les précautions ont été prises par la mairie pour empêcher la circulation. Nous allons faire, dans un premier temps, dévégétaliser le mur de 50 mètres de long sur 7 mètres de haut, afin d'en contrôler la solidité.

Plusieurs entreprises nous ont déjà fait passer leur devis pour cette refecton. Cela va du simple au double en ordre de prix pour le même travail... étonnant ! Ce contrôle effectué, nous ferons refaire en ossature béton le soutènement effondré, et il sera recouvert d'un parement en pierres. Il nous est difficile de donner une date pour la réouverture de cette route de délestage. Sachez que nous travaillons à sa remise en état, mais la sécurité étant notre priorité, ce n'est qu'après une réfection et un contrôle très poussé de sa solidité, que nous remettrons cette route en service.

Thierry de Cabissole



L'Épicerie Originale fait peau neuve



Au 1er avril 2023, l'épicerie de Venasque a réouvert après changement de propriétaire.

Il était dans l'idée des nouveaux commerçants de concevoir un nouvel intérieur du lieu de vente afin de libérer de la place en vue de créer une cave à vin.

La mairie, propriétaire des murs, a proposé son aide. En collaboration avec Carla Tramier, notre service technique a mis en œuvre son professionnalisme, changeant la porte-fenêtre de la cuisine, transformant l'ancienne chambre froide (qui a été démontée) en cave à vin, et recréant totalement la salle dite "réserve" ainsi que les lieux d'aisance. Et les nouveaux propriétaires se sont chargés du rafraîchissement des murs et du revêtement du sol.

Nous souhaitons une belle réussite à la nouvelle équipe, qui vous accueille dans un lieu plus spacieux et propose les bons produits de notre terroir ainsi qu'une belle sélection de vins.

Merci à Daniel, Joris et Carla pour la qualité des travaux exécutés.

HORAIRES D'OUVERTURE:

du mardi au samedi 9h-13h/ 16h-19h

Création d'un sentier ethnobotanique

La commune va bénéficier de crédits européens dans le cadre du programme LEADER en faveur des territoires ruraux, porté par le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux. Le dossier présenté en commission a reçu un avis favorable et il a obtenu la participation de l'Europe et de la Région Sud à hauteur de 80% du coût prévisionnel hors taxes du projet. Ce projet s'inscrit dans le cadre global du réaménagement de la place des Tours et du village, avec une volonté d'encourager la découverte de celui-ci à pied et d'orienter la circulation des visiteurs dans les différentes rues et commerces du village. Le réaménagement de ce sentier s'inscrit également dans notre volonté d'améliorer la qualité de vie pour les Venasquais, nombreux à marcher autour du village. Le sentier accessible depuis le parking de la Bonne Fontaine en contrebas du village existe mais il est peu emprunté. Le conseil municipal souhaite encourager les gens à s'y garer en créant une activité à faire tout en marchant pour atteindre le village, sans passer par la route.



Sur ce chemin, de nombreux végétaux d'un grand intérêt ethnobotanique méritent que l'on prenne le temps de les découvrir. La commune va donc créer un sentier numérique balisant les végétaux remarquables de puces NFC (principe identique au balisage de l'espace naturel sensible de la Pérégrine). Les balises NFC reposeront sur de petits lutrins et permettront de se connecter via un smartphone à des informations sur l'aspect sacré et symbolique des végétaux. Elles seront également le support aux jeux d'énigmes adaptés à un public familial et scolaire. La thématique choisie des végétaux sacrés vient compléter celle des monuments du village avec son célèbre baptistère et son église. Pour ce faire, la commune va procéder dès ce printemps à un débroussaillage ciblé du sentier existant, à son aménagement avec du mobilier léger et à sa sécurisation (escalier avec pose de marches et main courante). L'inauguration du sentier est prévue avant la fin de l'année. Nul doute que ce projet va nous permettre de proposer une nouvelle offre culturelle et patrimoniale gratuite «tourisme vert» tout en améliorant la qualité de vie des Venasquais, par moins de véhicules au centre ville.

Bruno Ruel

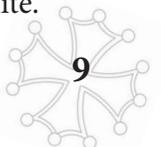
Sécurité / Vidéoprotection

Un système de vidéo protection existait sur la commune depuis l'année 2016. Il était vieillissant, le matériel devenu obsolète ne correspondait plus aux besoins pour assurer une sécurité efficace des citoyens et des biens publics. Trois sociétés ont été mises en concurrence. Après avoir fait notre choix suivant les critères que nous avons définis, technique, évolution et prix, entre autres, nous avons saisi les services de la préfecture pour obtenir les autorisations correspondantes. Dès l'accord préfectoral, c'est dans un temps record que l'entreprise a réalisé les travaux au cours du mois d'avril. Nous pouvons nous réjouir de ce nouveau système que les observateurs ont pu remarquer en levant les yeux et suivant les panneaux d'affichage réglementaires. Sur les préconisations des autorités compétentes, des caméras lecture de plaques sont positionnées aux entrées/sorties du village et des caméras multi capteurs ont été rajoutées à divers points pour une meilleure couverture des zones concernées. Que les riverains se rassurent, les parties privées qui pourraient se trouver sous l'œil des caméras sont occultées. Ce système est doté des meilleures technologies, il est évolutif et pourra bénéficier d'une extension future pour couvrir l'ensemble des zones sensibles du village. Le coût global HT est de 26.601,00€ financé par le Fonds de Concours de Proximité de notre EPCI (la COVE) pour un montant de 12.500,00€, soit 47% de financement.

S'il permet d'assurer une bonne protection des villageois par la visualisation des vols et des dégradations, il n'exclut pas l'obligation de vigilance quotidienne et le civisme de chacun d'entre nous en ce qui concerne les stationnements sur la voie publique sur des zones non autorisées, les dépôts sauvages à côté des containers et tout acte d'incivilité.

Votre sécurité en dépend.

Sylvie Bres



LES GENS D'ICI OU D'AILLEURS Marie-Thérèse Saurel a soufflé ses 100 bougies

Le 5 janvier Marie-Thérèse Saurel a fêté ses 100 ans. Nous lui avons proposé depuis quelques années d'avoir un entretien nous permettant de raconter sa vie dans les gens d'ici et d'ailleurs. Si l'on pense à toutes ces années passées, que de changements extraordinaires elle a traversés !

De 1923 à 2023 un bouleversement total, mais il semble que Marie-Thérèse a sereinement vécu ce monde en pleine mutation.

Elle a préféré écrire le texte qui suit et nous l'en remercions.



« Il y a 100 ans que je voyais le jour dans cette maison, cette maison où j'habite encore aujourd'hui et qui est si chère à mon cœur et pleine de souvenirs, où j'ai passé une enfance heureuse choyée par mes parents dont j'étais l'enfant unique. Je suis allée à l'école de Venasque où j'ai connu mes copines malheureusement toutes décédées, à part Josephine Illy. Pendant la période des vacances nous descendions habiter à notre campagne St Maurice au bas du village, ancien prieuré des Chartreux et à l'époque de mes aïeux c'était un moulin à huile, la récolte des olives était très abondante. J'aimais m'amuser à l'ombre des grands platanes. L'été terminé, à la rentrée des classes nous remontions à la maison du village. A 16 ans j'ai connu mon futur mari, un jeune homme de Malemort du Comtat, Henri Saurel, décédé en janvier 2013. Nous nous sommes mariés le 24 février 1940 en pleine période de guerre, il a été incorporé dans les chantiers de jeunesse et n'est jamais parti très loin.

La guerre terminée, il a pris la suite de l'exploitation agricole. Mes parents sont décédés dans les années 60. Ils ont eu le bonheur de connaître leur unique petite fille Régine qui comme moi s'est mariée avec un jeune de Malemort du Comtat Gérard Salignon qui à son tour a pris la suite de l'exploitation, maintenant lui aussi à la retraite ainsi que ma fille qui était dans l'enseignement. Parents de deux filles et grands parents d'un petit Louis et d'une petite Elise 5 ans et 2 ans qui font le grand bonheur de toute la famille, mais habitant Chambéry où le papa est militaire, on ne les voit pas très souvent. Voilà en résumé ma longue vie qui les derniers temps a été un peu difficile côté santé, mais me revoilà dans ma maison entourée et choyée par toute ma petite famille, ma fille Régine en particulier qui prend bien soin de moi, mon gendre qui est toujours là lorsqu'il y a un petit problème, mes petites filles qui me donnent beaucoup d'affection, mes arrières petits-enfants beaucoup de joie. Mais aussi mes amis de Venasque qui me témoignent beaucoup de sympathie et d'amitié. Mes chers voisins et amis de toujours qui me rendent tant de services» et que je remercie bien sincèrement. En attendant de nous revoir dans les rues de notre cher et beau village à la belle saison où les branches de nos cerisiers plieront sous leurs beaux fruits rouges. »

**Catherine Planchot
Laurence Viale-Peyrol**

Le garde champêtre vous parle

Le camping sauvage

Devant l'augmentation exponentielle du camping sauvage sur notre territoire de Venasque, il est nécessaire de rappeler que cette pratique est réglementée et strictement interdite selon le lieu et la période de l'année. Le camping en milieu naturel ou bivouac qui consiste en l'installation d'un campement (tente, van, camping-car...) pour un ou plusieurs jours sur le même site est formellement interdit pendant la période comprise entre le 15 juin et 15 septembre, à l'intérieur des massifs forestiers de Vaucluse à l'exception du bivouac accompagné par un professionnel qui peut être admis sur certains sites (arrêté préfectoral du 29 mars 2023). Cela est également interdit de jour comme de nuit sur le domaine public communal ainsi que l'usage de feux de camp, de réchauds, ou de barbecues. Le non respect de ces interdictions engage la responsabilité du contrevenant et celle du particulier qui autoriserait l'occupation d'un terrain pour de telles pratiques. Les contrevenants s'exposent à des amendes pouvant aller jusqu'à 1500€.



Le débroussaillage obligatoire

Avec le changement climatique, une sécheresse qui s'intensifie et 72000 hectares d'espaces naturels dévastés en 2022, les feux de forêt sont une préoccupation omniprésente en région PACA, et notre commune de Venasque n'échappe pas à la règle. Le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation reste la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu à notre patrimoine FORESTIER, le code forestier (article L.134-6) oblige les propriétaires situés en zone boisée et à moins de 200 mètres des bois, landes, maquis, garrigues à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé conformément aux prescriptions suivantes :

- aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur un rayon de 50 m (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines)
- la totalité de votre terrain si celui-ci se trouve dans la zone urbaine (zone U) du PLU en vigueur (plan local d'urbanisme),
- la totalité de votre terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement,
- la totalité de votre terrain s'il fait partie d'une AFU ou d'une ZAC (association foncière urbaine ou zone d'aménagement concerté articles L. 322-2 ou L.311-1 du code de l'urbanisme),
- la totalité des terrains si ce sont des terrains de camping ou de stationnement de caravanes.

Vous devez donc effectuer les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé des terrains dont vous avez la charge.

Rappel

Si les travaux de débroussaillage n'ont pas été réalisés vous pouvez être verbalisé conformément à l'article R. 163-3 du code forestier. Les travaux seront alors exécutés d'office à vos frais (article L.134-9 du code forestier) après une mise en demeure restée sans effet au terme du délai fixé.

Pour toute information complémentaire vous pouvez consulter le site internet:

- de la Préfecture (www.vaucluse.gouv.fr)
- du Syndicat Mixte Forestier (www.syndicatmixteforestier.com)

En cas de problèmes ou de situations particulières, la mairie reste à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche (mairie@venasque.fr/ téléphone 04.90.66.02.93)



Le Marché de Venasque



Depuis de nombreuses années maintenant, le cœur du village accueille le marché les vendredis soir d'été. Le succès a été longtemps au rendez-vous grâce aux exposants, touristes et clients fidèles.

Depuis la crise sanitaire de 2020, certains paramètres ont changé: plusieurs forains fidèles ont arrêté leur activité, d'autres préfèrent des marchés plus grands avec davantage de passage où ils peuvent espérer mieux gagner leur vie. Certains nouveaux exposants potentiels démarchés ont motivé leur refus de venir sur Venasque par la difficulté d'installer leur stand dans la pente Grand 'Rue, l'impossibilité de laisser leur véhicule derrière leur stand.

La saison 2022 du marché a été particulièrement compliquée : parfois moins d'une dizaine d'exposants répartis entre la Planette et la Grand-rue en fonction de leurs contraintes particulières (besoin en électricité, taille du stand, intensité de la pente...), ce qui pouvait donner une impression de vide, avec une perte d'attractivité pour les usagers et un désinvestissement de certains exposants.

Ajoutez à cela une chaleur particulièrement marquée l'été dernier qui n'a pas incité les acheteurs potentiels à flâner en début de soirée, et vous obtenez les ingrédients d'un marché qui malheureusement s'essouffle après de longues années de bons et loyaux services et qu'il a fallu requestionner et repenser.

Aux grands maux les grands remèdes : nous avons procédé à un toilettage en profondeur du format du marché ! Le marché ne sera dorénavant plus seulement estival, mais aura lieu toutes les semaines **du premier vendredi de mai au dernier vendredi d'octobre**, afin d'espérer fidéliser les exposants en leur proposant une période d'activité plus importante.

Ensuite l'horaire. Le vendredi matin, **de 8 heures à 13 heures**, nous a semblé le moment le plus propice. Températures clémentes peut-être plus propices à « faire son marché », en achetant son pain à la boulangerie au passage ou en faisant quelques emplettes à l'épicerie ?

Cet horaire permettra peut-être également en période scolaire aux parents d'élèves d'y faire un saut après avoir déposé leur (s) enfant(s) à la garderie ou à l'école ?

Changement également de lieu : en prenant en compte les remarques des uns et des autres, y compris du Syndicat des marchés de Vaucluse, nous avons opté dorénavant pour **la Place des Tours**. Pourquoi ?

Lieu à géométrie variable qui peut accueillir un nombre très divers d'exposants, placement beaucoup plus aisé avec possibilité de laisser un véhicule nécessaire à la vente derrière le stand, accès à l'électricité si besoin, surface plane accessible à tout stand, proximité immédiate du centre du village tout en étant facile d'accès. De plus, espace libre qui ne nécessite pas de devoir interdire le stationnement depuis la veille jusqu'à la fin du marché.

Des producteurs locaux et d'autres exposants de divers horizons nous ont d'ores et déjà accordé leur confiance pour ce marché « nouvelle formule », qui, nous l'espérons, sera attractif tant pour les usagers que pour les exposants.

Nous ferons le bilan à la fin de la saison : ce qui a fonctionné, ce qu'il faudra perfectionner ou modifier, ce qui a été un flop. Essayer, oser, s'adapter...pour que le marché de Venasque puisse encore longtemps exister !

Muriel Pham-Trong

Les week-ends piétons

La troisième saison des «Week-end piéton» de Venasque se profile, avec quelques changements cette année. En effet, la municipalité a organisé en octobre 2022 une réunion où étaient conviés les riverains et les commerçants du cœur de Venasque, ainsi que les président(e)s des associations. Se sont exprimés des souhaits parfois contradictoires, de la satisfaction mais aussi du mécontentement.

Nous avons tenté pour cette troisième édition de trouver des compromis acceptables pour tous :

- Maintenance du principe des week-end piéton
- Réduction de la durée totale d'1 mois ½
- Prolongation le soir de 22 heures à 22h 30 SAUF le dimanche où la circulation et le stationnement seront dorénavant autorisés à partir de 18 h 30 (sauf si jour férié le lendemain). Respect nécessaire de la tranquillité du voisinage après cet horaire
- Organisation des manifestations par les associations de préférence un jour de week-end piéton, sauf raison impérieuse.

Le cœur du village (du porche à la place de la mairie) sera donc fermé à la circulation de véhicules à moteur, tous les vendredis, samedis et dimanches à partir **du vendredi 16 juin 2023 au dimanche 3 septembre 2023** selon les horaires suivants :

- **vendredi 18h30-22h30**
- **samedi 12h-22h30**
- **dimanche 12h-18h30**

Le cœur du village sera également fermé à la circulation des véhicules à moteur les jours fériés suivant

- **14 juillet : 12h jusqu'à la fin de l'arrêté municipal**
- **15 août : 12h jusqu'à 22h30**

Nous vous souhaitons à toutes et tous un très bel été !!

Muriel Pham-Trong

Panneau Pocket



Une application pour informer des évènements ou nouvelles urgentes



Les habitants et résidents (et toute personne intéressée par Venasque) peuvent accéder aux informations de Venasque sur leur smartphone, ou leur ordinateur s'ils n'ont pas de smartphone.

Il leur suffit d'installer l'application PanneauPocket sur leur smartphone avec Playstore (téléphone Android) ou Appstore (Iphone).

Cette application est :

•**gratuite et anonyme** : bien entendu gratuite, elle permet de consulter de façon anonyme les informations des collectivités adhérentes au service.

•**confidentielle** : aucune récolte de données personnelles, pas de création de compte, 100% conforme RGPD, l'application est sans publicité

•**temps réel** : dès que la mairie a créé une page d'information, une notification est envoyée instantanément sur l'écran du téléphone (si l'utilisateur a décidé de recevoir une notification pour Venasque). C'est l'information qui va vers les habitants !

•**simple d'usage** : tellement simple que 76 % des foyers des petites communes adhérentes sont utilisateurs (juin 2022).

Du changement à la Mairie

ALEXANDRA, NOUVEL AGENT À LA COMMUNICATION

Alexandra CAPOIS THOMAS n'est pas une inconnue dans ce village qu'elle affectionne particulièrement et où elle a posé ses valises avec sa famille il y a 12 années. Maman de deux filles de 20 ans et 14 ans, elle a toujours eu plaisir à s'investir dans la vie de celui-ci et précisément dans celle de l'école communale où sa seconde fille suit son cursus scolaire.

Bien que titulaire d'une maîtrise dans les Lettres et Langues ibériques, elle choisit la « restauration » pour exprimer son désir d'être au plus près des gens dans un hôtel-restaurant du village.

Puis désirant se poser, après 17 années, elle accepte un poste temporaire d'agent du patrimoine au Baptistère de Venasque. Une opportunité lui permet de présenter sa candidature au poste d'adjoint administratif.

C'est elle qui vous fera part de toutes les activités festives ou autres qui auront lieu dans la commune par l'intermédiaire du Libretoun, de l'application panneau pocket, du site de la mairie et de la newsletter.

Elle vous recevra également au sein du service de l'Etat Civil.

Souhaitons lui bon accueil et longue collaboration dans notre équipe municipale !



FRÉDÉRIC NOTRE NOUVEAU GARDE CHAMPÊTRE

Frédéric PELLAT a rejoint les services de la commune au 1er avril 2023 suite au départ de Joris au service technique. Diplômé garde champêtre depuis 2011, il obtient le grade de garde champêtre chef principal en 2014. M. PELLAT nous arrive de Bédoin où il était responsable du poste de Police municipale. Fort de tant d'années d'expérience, il exercera les missions de sécurité et de prévention sur notre territoire et sera un atout pour notre village.

Bienvenu dans notre commune.

CHANGEMENT DE POSTE POUR JORIS

Joris GRANIER a quitté son poste d'ASVP et a intégré le service technique de la commune aux côtés de Daniel HELIN. Ensemble, ils forment une équipe efficace et sympathique. Ils nettoient, réparent, entretiennent, maçonnent afin que la commune soit toujours sous les meilleurs atouts



DES NOUVELLES OEUVRES À LA BIBLIOTHÈQUE

Le passager - Cormac McCarthy

Les extraordinaires - Julien Sandrel

La petite fille sous la neige - Javier Castillo

Un œil dans la nuit - Bernard Minier

Fabricant de larmes partie 1 - Erin Doom



Une folle envie de liberté - Tonie Behar

Avril enchanté - Elisabeth Von Arnim

Jamais là par hasard - Lorraine Fouchet

Demain même heure - Emma Straub

Le Quatuor des Smythe-Smith - Julia Quinn

OFFICE DU TOURISME VENTOUX PROVENCE

UN SCHÉMA D'ACCUEIL ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION POUR LE TOURISME EN VENTOUX PROVENCE

Le SADI a été lancé au début de l'année 2023 et il va se dérouler tout au long de l'année. Il est mené par l'Office de Tourisme et un consultant expert en la matière avec la participation active de l'équipe de l'Office de Tourisme, les professionnels du tourisme et les élus. Lors de cette rencontre, la mairie de Venasque et des professionnels du tourisme du secteur ont participé aux échanges.

L'objectif de ce rendez-vous était d'expliquer "Qu'est-ce que le SADI ?".

Voici ce qu'il en ressort lors de l'atelier dédié aux élus :

Vers quelles nouvelles fonctions peut aller l'Office de tourisme ?

Développer et recréer les relations avec les municipalités et les habitants.

Développer la communication pour la récolte des informations touristiques.

Essayer des nouveaux modes de diffusion de l'information.

Se tourner vers les habitants/locaux qui sont nos premiers prescripteurs dans nos villages/villes en leur proposant des services dédiés.

Concernant l'atelier dédié aux professionnels du tourisme:

Une réflexion autour des clients et leurs pratiques, les demandes et le besoin d'information sont différents en fonction des sites : urbain, sites naturels, campings, transports, caves et domaines viticoles.

Les autres modes d'accueil et outils d'information.

Comment les prestataires peuvent s'impliquer avec l'Office de Tourisme ?

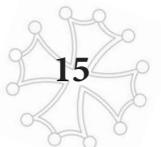
Comment s'informent vos clients ?

Comment impliquer les prestataires dans l'accueil ?

Ce fut l'occasion pour certains professionnels de se rencontrer, d'échanger sur l'actualité de leurs professions et de s'impliquer dans les évolutions de nos métiers. Ces échanges ont été également le moyen de discuter sur les grands enjeux à prendre en compte pour le tourisme de demain (Gestion des flux, environnement...)

Le SADI est un travail au long cours, avec une restitution prévue à l'automne, qui permettra de définir une stratégie touristique pour les années à venir.

HORAIRES D'ACCUEIL : du mardi au samedi: 9h30-12h30 / 14h-17h30, jours fériés: 9h30-13h



Les nouvelles de l'école

Chers lecteurs,

Le jour où vous lirez cet article, la directrice de notre petite école Mme Bernhardt-Boulmeghader sera rentrée de son congé maternité. Nous précisons que sa petite fille se prénomme Ambre et se porte à merveille. Nous remercions vivement Mme Gennet qui l'a remplacée et qui a été très appréciée des élèves et de toute l'équipe.

Le projet Liaison écoles Venasque/La Roque sur Pernes Afin de tisser des liens tout au long de l'année entre futurs collégiens, les élèves du Cycle 3 sont partis avec ceux de La Roque sur Pernes visiter la Grotte Chauvet le 25 novembre pour découvrir la vie au temps des hommes préhistoriques. Ils ont participé conjointement aux ateliers sur les thèmes La chasse et Les bijoux. Cette sortie a permis aux enfants de se rencontrer et de faire connaissance avant leur entrée en 6e mais également de diviser les frais de transport. Pour la majorité, ils intégreront le collège de secteur Charles Doche à Pernes. Cette sortie a été financée par le Foyer Laïque de Venasque.

Le projet intergénérationnel. Des rencontres ont eu lieu de novembre à janvier avec les résidents de la résidence Quinsan. La première a été l'occasion d'un atelier partagé de couture. Durant le mois de décembre, les enfants ont réalisé une centaine de cartes de vœux (le rituel de fin d'année tant attendu) qu'ils ont envoyées aux résidents. Pour les remercier, ces derniers leur ont organisé un goûter animé d'un petit sketch et de chants populaires et provençaux (cf Projet provençal). Le lien tissé entre les enfants et les anciens est important pour tous les participants. Chacun se retrouve avec plaisir et certains enfants sont repartis avec les petits présents que leurs correspondants avaient consciencieusement fabriqués pour eux.

Une deuxième rencontre a eu lieu lors d'un « thé dansant » à la salle des fêtes de Malemort du Comtat (organisé et financé par le CCAS de la mairie de Venasque). Là aussi les enfants ont chanté et dansé avec les anciens.

Le projet Contes pour favoriser les liens interclasses Dans le cadre du projet pédagogique pluridisciplinaire, les élèves de la maternelle et de cycle 2 ont assisté le 25 novembre au théâtre Benoit XII d'Avignon à la comédie musicale « Rêves enchantés au Pays des Contes » mise en scène par la Cie LaGivé. Ce spectacle a ravi petits et grands par son dynamisme, la beauté des costumes et ses chansons enjouées. Cette sortie a entièrement été financée par le Foyer Laïque de Venasque.

Les élèves de cycle 2 et 3 se sont rendus le 13 janvier à l'Autre scène de Vedène pour assister au spectacle Contes défaits proposés par l'Opéra d'Avignon. Ce spectacle un peu déroutant a permis de découvrir les voix des artistes lyriques et une mise en scène originale et amusante des contes revisités. Cette sortie a été entièrement financée par le Foyer Laïque de Venasque. Une autre sortie culturelle a eu lieu le 10 mars à l'Autre scène pour assister au spectacle Contes et murmures, financée par le Foyer Laïque.

Le jeudi 26 janvier a été la journée Contes à l'école. Les trois classes ont été mélangées pour participer à trois ateliers tournants sur la journée. Avec Mme Joly les enfants ont pâtissé la maison d'Hansel et Gretel en pain d'épices; avec Mme Gennet ils se sont lancés dans une chasse aux trésors semée d'embuches, de princesses, de chevaliers et de dragons maléfiques et avec Mme Casu ils ont fabriqué un lit le plus confortable possible pour la Princesse aux petits Pois. Ce fut un vrai moment de bonheur où petits et grands ont pu profiter d'un réel moment d'échange et de partage. En fin de journée, tous se sont régalés à dévorer les maisons en pain d'épice.

Pour favoriser l'entraide et la bienveillance entre élèves

Le cycle Acrosport/Acrogym Tous les élèves de tous niveaux effectuent actuellement le cycle d'Acrosport/Acrogym. Il se clôturera par une représentation collective au 3ème trimestre.

Le cycle tennis Ce cycle de 4 séances concerne les CP/CE1/CE2/CM1/CM2 et se déroule au tennis club sous la tutelle du professeur du club.

Le concours lecture Organisé par le Ministère de L'Éducation nationale, les élèves de la classe des grands ont participé au concours national de lecture à haute voix «les petits champions de la lecture» . Ils se sont beaucoup entraînés en classe et en décembre trois représentants ont été élus par leurs pairs. Flora, Simon, Gauthier ont disputé la finale régionale le 25 mars. Nous remercions Chrystel de la bibliothèque pour son aide. Ce fut un grand moment de partage autour des livres et de la lecture.

Le projet provençal L'école étant depuis la rentrée centre de langue renforcé, toutes les classes poursuivent la découverte des sonorités de la Lengo Nostro. Les fêtes de fin d'années ont été l'occasion d'apprendre des chants divers et de découvrir des contes traditionnels comme Le Pichot Catoun perdu, la galino rouge ou Hou! Déjà lus par les maîtresses ou Mme Cottin (conseillère pédagogique) qui est venue avec son Kamashibai et ses marionnettes pour faire rêver les enfants. Les plus grands ont découvert les airs de l'Arlésienne de Bizet et les écrits d'Alphonse Daudet.

Le projet Ecocitoyen

Dans la continuité de ce projet triennal, les élèves ont participé au concours de décorations de Noël organisé par la municipalité. Les trois classes ont réalisé les décorations en matériaux recyclés. Avec beaucoup d'engagement et de sérieux ils ont collecté toutes sortes d'objets et de matériaux. Au final, la démarche écologique et esthétique de leurs productions a ravi le jury qui leur a attribué le premier prix. Ce fut une grande récompense et fierté pour nos élèves.

Dans le cadre du plan de relance mené et financé en partie par l'Union Européenne (financement NextGeneration UE), a eu lieu un atelier sur la découverte du monde des chauve-souris pour les cycles 2 et 3. Les plus grands ont réalisé la matrice d'un panneau explicatif qui sera installé dans l'Espace Naturel Sensible de la Pérégrine. Il permettra de sensibiliser les promeneurs à la préservation des espèces fragiles et au respect de la biodiversité locale de notre territoire venasquais.

Les événements

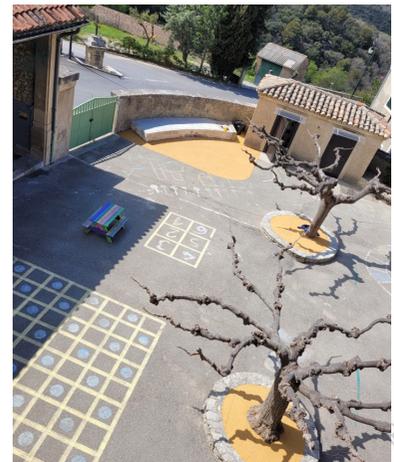
Un spectacle et un goûter de fin d'année ont été offerts par la municipalité aux enfants. Ce spectacle a eu lieu à l'école: Le magicien des couleurs. Ce fut un grand moment de poésie et d'acrobaties qui a fait l'unanimité auprès de tous les élèves. La mise en scène et les effets de lumière ont été particulièrement appréciés. Bien sûr le Père Noël s'est invité au goûter en apportant à chacun un pochon de gourmandises offert par la municipalité et un livre offert par le Foyer Laïque.



Des nouveautés dans la cour de l'école : le nouveau portail plus occultant a été posé, l'aire de jeux et le contour des arbres ont été recouverts de résine jaune anti-choc. Un grand merci à l'équipe du service technique.

Le fil rouge :

- . Cycle piscine du 16 mars au 8 juin pour les CP CE1 CE2
- . Visite et goûter au Quinsan le 14 avril
- . Venue d'une illustratrice qui a travaillé sur la mise en image de contes en avril/mai
- . Sortie en juillet pour toute l'école à Beaucaire Le vieux mas (ferme d'époque, spectacles de contes médiévaux)



A très vite pour d'autres nouvelles...

Cécile Leroy

L'empire du milieu attaque



J'ai commencé l'apiculture à l'âge de 15 ans et, à cette époque, il n'était pas question de varroa (tique des abeilles importée de Java et Sumatra) ni de frelon asiatique (importé de Chine).

L'apiculture était presque un jeu d'enfant et gérer un rucher ne demandait pas de travaux pratiques très sophistiqués. La transhumance n'était pas toujours utile et il n'était pas rare de faire 20 kilos de miel par ruche à Venasque, sans rechercher les champs de lavande, colza, tournesol, tilleul ou autres bruyères.

Deux fléaux se sont abattus sur nos abeilles hexagonales : l'un en 1982 (le varroa) l'autre en 2004 (le frelon asiatique). Le premier est un "morpion" qui suce l'hémolymphe des abeilles et se trouve sur ces dernières à l'intérieur de la ruche ; l'autre est un attaquant extérieur redoutable qui a besoin de protéines pour nourrir sa progéniture.

Le frelon asiatique (*vespa velutina nigrithorax*) a été introduit en France de manière accidentelle au début des années 2000 et c'est en 2004 qu'il a formellement été identifié dans le Lot et Garonne. Cette espèce est dotée de capacités d'expansion exceptionnelles puisqu'en une dizaine d'années elle a colonisé la quasi-totalité du territoire métropolitain et elle a été répertoriée dans neuf autres états européens.

Le frelon asiatique chasse les abeilles pour nourrir ses larves, et les dégâts sur les ruches s'effectuent par le prélèvement direct mais aussi et surtout par le stress et l'affaiblissement progressif que leur présence continue induit sur les abeilles. En vol stationnaire devant les ruches, 5,10,15 frelons attendent la sortie des butineuses pour les attraper et les dépiauter. Pour les apiculteurs c'est un drame, et de nombreux amateurs ont préféré abandonner cette activité.

AGIR : Un plan de lutte à l'échelle de la collectivité.

- 1) Sensibiliser les citoyens et acteurs locaux
- 2) Coordonner le piégeage de printemps sur le territoire
- 3) Encourager et participer à la destruction des nids

Il serait beaucoup trop long, dans un article du Libretoun, de développer ces 3 points du plan de lutte, mais il est possible de me rencontrer en mairie pour échanger sur le sujet.

Sachez néanmoins que, quand vous découvrez en hiver, en haut d'un grand arbre, un nid de frelons asiatiques c'est malheureusement trop tard. Il n'est plus occupé et ne le sera plus jamais. Nul besoin de le "décaniller" au lance-pierres ou à la carabine, la nature se chargera de le détruire lentement. Ce nid, il faut le découvrir avant et c'est bien là la difficulté : sa détection.

Aussi, afin d'éviter toute formation au printemps de ces nids qui ressemblent à de gros ballons de foot en papier mâché, il faut piéger les fondatrices dans cette période de l'année. En effet, c'est en début d'été que le frelon asiatique devient prédateur de toutes sortes d'insectes (papillons, guêpes, syrphes, diptères et bien sûr abeilles). C'est donc au printemps que le piégeage des reines empêchera ces dernières de fonder de nouvelles colonies.

Je tiens à préciser que le piégeage permet de lutter sans rejeter dans l'environnement des molécules chimiques aux effets dévastateurs pour la biodiversité, et qu'il est efficace pour l'avoir essayé. Mais actuellement, quelle tristesse de voir devant les ruches des cages de protection grillagées, seule parade trouvée jusqu'alors pour éviter ces prélèvements qui font perdre à l'apiculteur la moitié de son cheptel et par conséquent la moitié de sa récolte, puisque ce sont les butineuses qui sont en première ligne de cette attaque de l'empire du milieu.

Destruction de nid d'insectes nuisibles

Les pompiers ce n'est pas systématique.....



DESTRUCTION DE NID D'INSECTES :

Les missions premières des sapeurs-pompiers restent avant tout la lutte contre les incendies et le secours à personne. Ainsi, dans certains départements, ils n'interviennent plus pour détruire les nids, sauf cas particuliers.

Dans le Vaucluse, les sapeurs-pompiers se déplacent, mais l'intervention est payante (environ 100 euros) et pas forcément immédiate.

OÙ ET COMMENT SE FORME CE NID ?

Au début de l'été, une « reine » fécondée en automne se réveille et commence à construire un nid dans lequel elle pond et élève quelques larves.

Ce nid peut se trouver dans des multitudes d'endroits plus ou moins accessibles.



POURQUOI S'EN DÉBARRASSER ?

Quelques insectes isolés ne sont guère dangereux. En revanche, un nid entier d'insectes chez soi présente un risque potentiel, en raison du grand nombre de piqûres qui pourrait survenir et causer éventuellement une réaction allergique.



CAS N° 1 : NID ACCESSIBLE S'EN DÉBARRASSER SOI-MÊME

Voici quelques conseils et précautions à prendre pour vous débarrasser d'un nid d'insectes :

- Achetez une bombe insecticide spéciale pour nids de guêpes et frelons.
- Suivez à la lettre le mode d'emploi.
- Intervenez toujours à la tombée la nuit, lorsque les insectes dorment. Couvrez-vous au maximum (pantalon, manches longues, chapeau, gants, lunettes, col relevé...).
- N'oubliez pas le visage.
- Eloignez les enfants
- Un seul traitement suffit la plupart du temps, mais si vous voyez encore des guêpes sortir du nid le lendemain, renouvelez le traitement.

Le nid lui-même peut rester en place ou être décroché : le même nid n'est jamais réutilisé deux fois.



CAS N° 2 : NID DIFFICILE D'ACCÈS FAIRE APPEL A DES PROFESSIONNELS

Si le nid est dans la terre ou si la destruction nécessite que vous fassiez un peu d'alpinisme, mieux vaut la confier à un spécialiste :

les entreprises de désinsectisation, qui auront recours à la méthode la plus appropriée pour votre nid (pulvérisation, nébulisation ou poudrage) : coût d'environ 80 euros.



CAS N° 3 : NID TRÈS DIFFICILE D'ACCÈS FAIRE APPEL AUX SAPEURS-POMPIERS

- intervention payante (environ 100 euros) pour les particuliers et lieux privés
- intervention gratuite sur voie publique ou dans les établissements recevant du public

CAS N° 4 : NID D'ABEILLES NE PAS DÉTRUIRE

Les abeilles font partie des espèces protégées, il ne faut donc pas les tuer, mais faire appel à un apiculteur

Le pollen de l'ambroisie est hautement allergisant

Reconnaitre
L'AMBROISIE
à feuilles d'armoise



⚠ Une plante au pollen **dangereux** pour la santé



L'ambroisie est une plante exotique envahissante nuisible à la santé humaine (article D1338-1 du code de la santé publique). En effet, son pollen est hautement allergisant, et provoque par conséquent des réactions allergiques diverses comme des rhinites, conjonctivites, trachéites et même l'apparition ou l'aggravation de l'asthme.

L'ambroisie est à ce jour reconnue comme un problème sanitaire important :

~ 10 grains/m³ d'air peuvent suffire pour entraîner des symptômes allergiques (Une plante émet plusieurs centaines de grains de pollen par jour).

Son pollen a un potentiel allergisant classé comme fort par le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA), sa classification fait partie des plus élevées.

L'ambroisie provoque des allergies qui interviennent en fin d'été.

La prévalence de l'allergie, c'est-à-dire le nombre de cas dans une population

le degré d'exposition aux pollens.

L'allergie cutanée est plus rare, toutefois de l'eczéma ou des crises d'urticaire peuvent apparaître.

La rhinite allergique multiplie le risque d'apparition de l'asthme d'un facteur 4 environ.

En conséquent, pour lutter efficacement contre cette problématique, L'Agence Régional de Santé (ARS) a missionné FREDON PACA pour construire un dispositif de prévention et de lutte contre l'ambroisie en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Ce dispositif dont la réussite dépendra de la mise en place d'un réseau de référents territoriaux est encadré par un arrêté préfectoral en 2021.

Reconnaitre

Les 3 espèces

allergisantes d'Ambroisie



⚠ En **expansion** en Europe

Selon l'espèce, de 10cm à 4m de hauteur



Ambrosie à feuilles d'armoise

Ambrosia artemisiifolia L.

- Annuelle
- De 0.10m à 2.50m
- Champs, bords de rivières, bords de route
- Commune dans une grande partie de l'Europe à l'exception de la zone méditerranéenne



Ambrosie à épis lisses

Ambrosia psilostachya DC.

- Pérenne
- De 0.10m à 0.90m
- Champs abandonnés, bords de route
- Assez rare et dispersée dans toute l'Europe



Ambrosie trifide

Ambrosia trifida L.

- Annuelle
- De 0.40m à 4.00m
- Champs
- Rare en Europe, populations localisées

Aussi par souhait de protection de ses administrés votre commune s'est engagée à travailler en collaboration avec FREDON PACA en nommant comme élue référent madame **Catherine Planchot**.

Son rôle sera de participer au repérage des foyers d'ambrosies sur les terrains privés et publics de la commune et de les référencer sur la plateforme «Signalement Ambrosie» de sensibiliser et d'informer la population et pour finir d'engager les moyens de lutte appropriés si nécessaire.

Les vecteurs de dispersion des graines d'ambrosie sont nombreux. Les camions, tracteurs, moissonneuses, batteuses, ensileuses (tous engins travaillant le sol), l'eau ruisselante, sacs de semences contaminées, graines pour oiseaux, crans de chaussures ou bottes, compost, potées fleuries sont d'autant de moyen de dissémination.

Si vous observez de l'ambrosie, signalez la plante sur la plateforme «Signalement Ambrosie» :

- Site web : <https://www.signalement-ambrosie.fr/>
- Application mobile Signalement Ambrosie (disponible sur Android et App Store)
- Mail : contact@signalement-ambrosie.fr
- Téléphone : 0 972 376 888

Votre signalement sera communiqué au référent concerné qui engagera les actions nécessaires à l'élimination des plants.

Cette lutte reste une lutte collective pour la santé de tous.

- Contact :
FREDON PACA –
Lucile ARNAUD
lucile.arnaud@fredon-paca.fr
07.63.94.86.06



COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

- 1** TELECHARGER L'APPLICATION SIGNALEMENT AMBROISIE SUR VOTRE IPHONE OU VOTRE SMARTPHONE ANDROID OU RENDEZ-VOUS SUR LE SITE SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR
- 2** SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE
Grâce à votre smartphone ou sur le site SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR
- 3** VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE
- 4** IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE

Impluvium: l'abreuvoir des brebis remis en état

La coupure pare-feu de La Pourraque couvre 190 hectares sur les communes de Venasque, Gordes, Saumane et Le Beaucet.

En plus d'un débroussaillage mécanique régulier, elle est entretenue depuis plus de 30 ans par du pâturage.

Ce qui permet de maintenir les milieux dégagés et d'espacer ces débroussaillages.

Ce sont 600 brebis qui pâturent chaque printemps le pare-feu de La Pourraque, et qui limitent l'embroussaillage et de ce fait favorisent la biodiversité.

L'impluvium de La Pourraque sur la commune de Venasque, au cœur du site, permet aux brebis de se désaltérer. Sans lui, pas de troupeau, le milieu est trop aride.

Cet impluvium datait d'une trentaine d'années et était dans un piteux état. La commune de Venasque a donc investi pour la rénovation de cette infrastructure avec l'aide financière du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et l'aide technique du CERPAM (Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée). Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Amourdedieu et l'Office National des Forêts.

C'est le 15 mai 2023 que la mairie, accompagnée de tous ces organismes et du berger Monsieur EXBRAYAT ont inauguré officiellement ce nouvel impluvium.



Notre Espace Naturel Sensible évolue

Aménagement de la ferme de la Pérégrine pour les chauves-souris

La Ferme de la Pérégrine est une propriété communale dans le site labéllisé Espace Naturel Sensible (ENS). Cette labéllisation, par le Conseil départemental de Vaucluse, permet de gérer et protéger des lieux possédant une forte valeur paysagère et une belle biodiversité.

Cette ancienne ferme agricole abandonnée depuis de très nombreuses années était vouée à disparaître, car en zone non habitable, mais la présence d'une colonie de reproduction de chauves-souris a permis de trouver les financements pour préserver ce patrimoine. En effet, la présence de 15 espèces de chauves-souris sur l'ensemble de l'ENS dont 4 sont observées dans la ferme de la Pérégrine en fait un site remarquable.

Avec le soutien de l'ensemble des partenaires, le Groupe Chiroptères de Provence a déposé et obtenu une subvention France Relance financée par l'Union européenne – NextGenerationEU afin de restaurer la ferme et la dédier aux chauves-souris. En plus des travaux, des animations scolaires ont été réalisées avec les enfants de l'école de Venasque dont les dessins illustrent les panneaux. La subvention a payé l'ensemble de ces actions. Longue vie à la quarantaine de Petits rhinolophes, aux Grands rhinolophes, Murins à oreilles échan-crées et Barbastelles d'Europe qui occupent les lieux.

LA FERME DE LA PÉRÉGRINE... ... une crèche pour les chauves-souris

BIENVENUE À LA FERME DE LA PÉRÉGRINE !

Cette ancienne ferme agricole daterait de 1812, selon l'inscription présente sur la pierre du linteau de la porte d'entrée. Sans eau courante ni électricité, la ferme est abandonnée depuis de très nombreuses années.

En plus de la diversité d'espèces de Chiroptères rencontrée dans la ferme, la présence d'une colonie de reproduction de 41 Petits rhinolophes dont 18 juvéniles en 2021 donne une forte valeur environnementale au bâtiment.

À la suite de l'achat des parcelles par la commune de Venasque, le site est labéllisé Espace Naturel Sensible (ENS) en 2011. Cette labéllisation, par le Conseil départemental de Vaucluse, permet de gérer et protéger des lieux possédant une forte valeur paysagère et une belle biodiversité.

En 2019, une colonie de chauves-souris est découverte dans la ferme lors d'un inventaire réalisé par l'Office National des Forêts. Les inventaires réalisés en 2021 par le Groupe Chiroptères de Provence ont montré la présence de quinze espèces de chauves-souris sur l'ensemble de l'ENS dont quatre sont observées dans la ferme de la Pérégrine :

- le Petit rhinolophe
- le Grand rhinolophe
- le Murin à oreilles échan-crées
- la Barbastelle d'Europe

Toutes ces espèces sont protégées et ont un enjeu régional de conservation fort à très fort.

En plus des travaux, des animations scolaires ont été réalisées avec les enfants de l'école de Venasque dont les dessins illustrent les présents panneaux. Vous pouvez trouver l'ensemble de leurs œuvres et des informations complémentaires via le QR Code ou sur le site web : www.venasque.fr

Grâce à nous, la ferme a été sauvée

la suite au dos

© Jean-Michel BOMPAR / GCP

LES CHAUVES-SOURIS... ... nos alliées de la nuit !

Méconnues, les chauves-souris sont souvent victimes des préjugés et des légendes. En effet, ce petit mammifère sauvage, appelé aussi Chiroptère, est un allié de l'Homme. Chez nous, toutes les chauves-souris sont insectivores. Chacune mange des insectes particuliers, comme le Murin à oreilles échan-crées qui se délecte d'araignées, le Petit rhinolophe de mouches ou encore la Pipistrelle commune qui peut manger en une nuit l'équivalent en poids de 3 000 moustiques ! Soit, 1/3 de son poids !

UTILITES À QUOI ?

Les chauves-souris sont les principaux prédateurs d'insectes nocturnes et nous rendent de grands services comme la Pipistrelle de Kuhl qui mange la mouche de l'olivier et les Ombellifères les papillons ravageurs des cultures.

Pour chasser, les chauves-souris émettent des ultrasons pour repérer leurs proies, mais aussi les obstacles. Mais elles ne sont pas aveugles ! Elles voient en noir et blanc.

LA REPRODUCTION

Comme tous les mammifères, les chauves-souris allaitent leur bébé. Et elles ne font qu'un petit par an !

Pour mettre leur petit au monde, les femelles Petit rhinolophe se rassemblent en colonie dans des lieux chauds, comme la Ferme de la Pérégrine. Alors que d'autres espèces vont préférer les falaises, les arbres ou les grottes.

Le bébé naît au mois de juin et fait la taille d'une abeille ! Fin août, il aura atteint la taille adulte.

L'HIBERNATION

Le manque d'insectes l'hiver contraint les chauves-souris à hiberner. Si certaines peuvent passer du grenier à la cave, d'autres peuvent parcourir plus de 2000km entre leur gîte d'hiver et leur gîte d'été.

Merveille de l'évolution, leur rythme biologique change complètement. En vol, leur température du corps, proche de 40°C, tombe jusqu'à atteindre la température ambiante, entre 6° et 12°C. Le rythme cardiaque passe de 1000 battements par minute en vol à une dizaine en hibernation.

ELLES ONT BESOIN DE NOUS ET DE VOUS !

Beaucoup de légendes existent sur ces demoiselles de la nuit. Alors non, elles ne portent pas malheur et ne s'accrochent pas dans nos cheveux, elles viennent près de nous pour chasser les moustiques qui nous tourmentent autour.

Peu prolifiques, elles ne font qu'un petit par an, mais seuls 3 individus sur 10 parviennent à l'âge adulte. Si on les réveille durant l'hibernation, on leur fait consommer l'équivalent d'une semaine de réserve de graisse. Plusieurs réveils peuvent leur être fatals.

Chez nous, elles n'ont pas de gros prédateurs naturels, en revanche, le chat fait énormément de dégâts. D'autres menaces indirectes pèsent sur elles : la destruction de leur gîte et de leur habitat, la pollution lumineuse, les insecticides et autres produits toxiques de traitement du bois (empoisonnement au gîte).

Suite à toutes ces menaces, les chauves-souris sont protégées par la loi en Europe.

Mais vous pouvez les aider, en évitant de les déranger et en leur offrant un gîte : un accès au grenier ou en posant des nichoirs. Un plan de construction est disponible via le QR code.

LES MURINS À OREILLES ÉCHAN-CRÉES est un visiteur occasionnel de la ferme © Jean-Michel BOMPAR / GCP

LES BARBASTELLES D'EUROPE est un visiteur occasionnel de la ferme © Jean-Michel BOMPAR / GCP

Des infos sur le site de Venasque : **CE2** : Honorine C., Léa M., Kéa C., Paul D., Lina B. **CM1** : Gauthier G., Lily-Rose D., Louise A., Noémie D., Simon D. **Les Malheureux** : Marie B. et Caroline G. **CM2** : Arthès N., Flora de B., Issam D., Léo L., Liam B., Lya A., Pierre-Gabriel N., Rafal R., Roman S., Sathia C., Sophia B. **Année** : 2022-2023

Le Hameau du Quinsan s'ouvre à toutes générations

Habitants de Venasque, vous connaissez la Résidence autonomie du Quinsan qui accueille et accompagne, depuis longtemps déjà, des personnes âgées sur leur chemin de vie. L'association du Quinsan veut désormais élargir son offre afin de favoriser les échanges entre les générations. Ainsi va prochainement s'ouvrir «**Le Hameau du Quinsan**» qui propose de nouvelles modalités d'accueil :

- **Pour jeunes retraités** : vous désirez donner du sens à cette nouvelle période de votre vie ; «**L'Habitat partagé des Cyprès**» peut sans doute vous offrir ce que vous cherchez. Ouverture en septembre 2023

- **Pour familles ou en solo** : découvrez le «Gîte solidaire des Romarins» dès l'été 2023;

- **Pour les jeunes** : vous souhaitez vivre un temps de service, devenez volontaires auprès des aînés et recueillez à leur contact un surcroît de vie, de sagesse et de bonté.

Ensemble, tissons des liens d'amitié et de soutien mutuel dans un esprit d'ouverture et de dynamisme inter-générationnel.

«L'Habitat partagé des Cyprès» : Habiter autrement pour avancer dans la vie autrement

Vous êtes jeunes retraités. Vous avez à cœur de prévoir et d'anticiper l'avenir et surtout, vous voulez construire un projet de vie positif pour donner du sens à votre retraite. «L'Habitat partagé des Cyprès» vous propose un parcours de vie solidaire, actif dans le soutien mutuel, afin de mieux vivre chez soi sans être seul, dans un cadre de belle nature et de paix, et dans une atmosphère familiale et spirituelle. Les atouts de l'Habitat partagé des Cyprès :

Les habitants, autonomes, seuls ou en couple, sont âgés de 65 à 80 ans au moment où ils décident d'y entrer. Ils choisissent de vivre proches les uns des autres, tout en restant indépendants et responsables de leur quotidien. Ils partagent certains moments de vie, en groupe ou en échanges interpersonnels, et vivent des relations de proximité et d'entraide mutuelle.



Ils tiennent à maintenir une vie joyeuse et dynamique, dans un environnement convivial et sécurisé. Si nécessaire et le moment venu, ils auront priorité pour accéder à la Résidence autonomie du Quinsan-Rocher qui assure les services indispensables à une continuité de vie sur place.

Les personnes de l'Habitat partagé construisent ensemble une charte de vie sur laquelle elles choisissent de s'engager, et dont les axes essentiels seront les suivants:

Former un petit groupe de retraités dans lequel se vivent :

- Convivialité
- Partage
- Autonomie
- Sécurité



S'engager ensemble

- Pour s'insérer dans la vie locale: citoyenneté active
- Pour réaliser des activités communes Pour vivre des valeurs partagées: Solidarité – Service – Spiritualité
- Pour mutualiser les prestations extérieures

L'Habitat partagé des Cyprès peut accueillir 9 personnes dont une à mobilité réduite: 7 logements de 30m², 1 F2 de 42m². Chaque studio comporte une kitchenette équipée, une salle d'eau avec sanitaire, la climatisation et un balcon individuel sans vis-à-vis donnant sur la campagne provençale. N'hésitez pas à nous contacter dès maintenant pour venir visiter et prendre des informations . Nous vous informons que les familles des résidents peuvent loger dans nos gîtes sur place.

Catherine Ricard

Contactez-nous:

- Par téléphone: au 04.90.66.03.16 entre 8h30 et 16h30

- Par mail : contact@quinsan.fr

Rhône Ventoux: agir pour nos ressources

La lutte contre les eaux claires parasites s'intensifie

Le Syndicat Rhône Ventoux en charge des compétences eau potable et assainissement collectif pour la commune, renforce ses actions pour lutter contre les eaux claires parasites.

L'arrivée de l'été est l'occasion de rappeler qu'il est strictement interdit de déverser les eaux de vidange des piscines dans le réseau de collecte des eaux usées car cela favorise les eaux claires parasites (art. R1331-2 du Code de la santé publique).

Lutter contre ce phénomène est un enjeu prioritaire pour le Syndicat RHONE VENTOUX car ces eaux claires surchargent les réseaux existants et peuvent entraîner leur usure prématurée. Cela induit aussi des effets dommageables pour la station d'épuration car cette quantité d'eau trop importante altère la qualité du traitement. Sans oublier l'impact environnemental avec le risque de rejets directs dans le milieu naturel et la surconsommation électrique nécessaire pour pomper et traiter ces volumes d'eaux.

De plus, ces eaux claires parasites ont une répercussion sur les coûts de fonctionnement, d'entretien et de maintenance du réseau et des installations. Les limiter permet ainsi de ne pas impacter ces surcoûts sur la facture d'eau! Pour améliorer la lutte contre les eaux claires, le Syndicat mène des actions concrètes pour vérifier la conformité des branchements des particuliers en s'assurant de leur étanchéité et de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales en partie privative.

Les usagers de la commune qui ont ou seront identifiés comme étant en situation de non-conformité seront contactés par courrier et disposeront d'un délai pour réaliser les travaux. Passé ce délai, le contrevenant est redevable d'une taxe correspondant au doublement de la redevance d'assainissement.

Si vous êtes en situation de non-conformité, prenez les devants et n'hésitez pas à contacter les services du Syndicat au 04 90 60 81 81. Ils répondront à toutes vos interrogations et vous apporteront des conseils pour remédier à cette situation.

Mais alors que faire des eaux de vidange de ma piscine ?

Dans la mesure du possible, l'évacuation de l'eau de vidange doit se faire par infiltration dans le sol. Ce type d'évacuation peut être réalisé, grâce à une pompe d'évacuation reliée à la piscine par des tuyaux, en utilisant par exemple un puits ou la technique d'épandage.

Il peut par exemple s'agir de récupérer l'eau de la piscine grâce à un tuyau d'arrosage et de s'en servir pour arroser son jardin, ou de creuser des tranchées sur son terrain et d'y installer une épaisseur de graviers dans lesquels l'eau de piscine est filtrée avant de s'évacuer naturellement dans le sol.

S'il s'agit d'un bassin traité à l'eau salée, il est impératif de faire appel à un vidangeur professionnel.

Aucun déversement d'eau salée ne peut avoir lieu dans le sol.



Le puits du ravin du Rieu : une ressource en eau fragile et dépendante des précipitations

La ressource en eau de Venasque provient d'un puits peu profond (7.2 m) implanté dans les alluvions¹ du Rieu. Ces alluvions épaisses d'une dizaine de mètres montrent une alternance de niveau sableux avec des éléments argileux ou marneux et des éboulis. On suppose que l'alimentation de ce petit système alluvial se fait tant par l'amont que par les versants. On observe en effet une ligne de petites sources parfois aménagée pour remplir des petit bassins de rétention d'eau. Ces suintements sont ainsi drainés par les alluvions du Rieu.

Cette ressource locale est modeste et son débit est limité. Elle est également fortement dépendante des précipitations. Si les volumes extraits sont suffisants pour alimenter en eau potable la population permanente de Venasque en période hivernale, ils sont en revanche insuffisants en dehors de cette période surtout lorsqu'il y a une augmentation des usages non prioritaires tels que le remplissage des piscines ou l'arrosage des jardins...

L'eau qui vient en complément de cette ressource fragile provient des forages de Bédoin et en cas de forte demande de la nappe alluviale du Rhône. Lors de l'été 2022, le déficit pluviométrique a entraîné des manques d'eau jamais égalés dans le puits de Venasque qui ont heureusement été compensés par ces ressources de secours. En effet, une baisse des volumes produits d'environ 40 % sur la période estivale a été constatée entre 2021 et 2022.

¹ : *Une alluvion est un dépôt sédimentaire constitué de matériaux solides tels que du sable, de l'argile, des galets, du limon et des graviers, transportés par les eaux d'un cours d'eau.*

Comment agir pour préserver cette ressource ?

Pour économiser l'eau, voici des exemples de gestes très faciles à mettre en place qui doivent s'ils ne le sont pas déjà, devenir des réflexes pour chacun d'entre nous :



Eviter de laisser couler l'eau lors des douches, du lavage des mains, des dents... et n'oubliez pas qu'une douche rapide consomme de 35 à 60 litres d'eau quand un bain en consomme à minima 150 litres.



Mettez en place des embouts mousseur sur les robinets pour réduire le débit d'eau.



Utiliser les appareils de lavage pleins et privilégier des programmes courts et économiques



Détecter rapidement les fuites d'eau en vérifiant régulièrement si votre compteur tourne en l'absence d'usage dans votre habitation.

La CoVe renouvelle sa convention Pays d'art et d'histoire pour la période 2023-2033

Créé en 1985, le label Pays d'art et d'histoire est attribué par le Ministère de la Culture aux communes ou groupement de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. Le réseau national compte 207 Villes et Pays d'art et d'histoire (123 VAH et 84 PAH), dont 10 territoires labellisés dans la Région Sud. En Vaucluse, la CoVe est à ce jour l'unique collectivité labellisée Pays d'art et d'histoire.

Depuis 1998, date de la première signature de la convention Pays d'art et d'histoire, la CoVe s'est engagée dans une réelle politique culturelle de proximité et de mise en valeur de ses patrimoines en direction de tous les publics, les habitants, les jeunes et les touristes.

Le Pays d'art et d'histoire est devenu un acteur incontournable de la vie locale, tant en terme de médiation patrimoniale et architecturale et que d'animation du territoire. Il est vecteur de sociabilité pour tous et contribue à l'égalité des chances chez les plus jeunes, développe des activités inclusives pour les personnes peu familières d'une pratique culturelle, propose une offre patrimoniale pointue et sans cesse renouvelée pour les publics plus avertis et enrichit l'offre touristique tant urbaine que rurale.

Forte de 23 ans d'expérience, la CoVe a souhaité poursuivre son engagement sur le long terme et présenter sa candidature au renouvellement du prestigieux label. Le dossier qui dresse un bilan de 23 ans de politique patrimoniale et architecturale et définit les nouveaux objectifs pour les 10 années à venir, a recueilli l'avis favorable unanime de l'ensemble des membres de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture. Et c'est avec fierté que le 9 mai dernier à Venasque, la Présidente de la CoVe a signé avec M. le Sous-Préfet, la nouvelle convention Pays d'Art et d'Histoire du Ventoux Comtat Venaissin pour la période 2023-2033, en présence de la Directrice régionale des affaires culturelles PACA et de nombreux élus et associations du patrimoine.

Quels sont les nouveaux enjeux pour les 10 années à venir ?

La nouvelle convention a été pensée dans un objectif de transversalité et de décloisonnement des politiques publiques de la culture, du tourisme, de l'aménagement durable et de la cohésion sociale.

A l'instar de ce qui a été conduit depuis 1998, le Pays d'art et d'histoire contribuera aux côtés des communes à la création et au pilotage des différents dispositifs et outils d'urbanisme qui règlementent le territoire, en apportant son expertise et ses connaissances dans les volets relevant du domaine du patrimoine et de l'architecture.

De même, il aidera à identifier les patrimoines nécessitant une restauration, à sensibiliser les propriétaires publics et privés à leur entretien régulier et à leur réhabilitation, et les aidera dans le suivi méthodologique de leur démarche.

La CoVe poursuivra sa politique active de mise en valeur de ses patrimoines culturels à travers de nombreuses actions de médiation et de transmission auprès de tous les publics : balades, visites, conférences, expositions, ateliers éducatifs... Dotée d'une signalétique de découverte et de nombreux supports de promotion, le territoire sera agrémenté de nouveaux outils de diffusion destinés aux habitants du territoire et au public touristique avec la mise en ligne des contenus de parcours urbains des communes sur la plateforme nationale WiVisites et son application mobile.

Enfin, le nouveau projet de la convention a identifié deux attentes prioritaires sur le territoire:

- la réouverture du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) situé à Carpentras, et faire de cet équipement phare, un lieu d'implication citoyenne de proximité proposant des actions décentralisées, déployées sur l'ensemble des 24 communes du territoire, et la mise en œuvre d'une démarche rationnelle d'un inventaire patrimonial sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le prestigieux label Pays d'art et d'histoire renouvelé pour 10 ans distingue les 25 communes de la CoVe qui toutes possèdent des patrimoines remarquables. Parce que nos patrimoines culturels sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration, nous sommes responsables de l'évolution et de la transmission des ces héritages.

À vos agendas !

JUILLET

- **1 : Concert classique**
Organisé par les Amis de Venasque
Place St Paul à 21h30
- **7 : Apéritif musical**
Organisé par le comité des fêtes
Place de la fontaine
animé par Mitch Bira à partir de 19h
- **14 : Fête Nationale**
Organisée par les Amis de Venasque
Animation musicale à partir de 18h
Place de la Mairie
Musique argentine avec Luis Pousa
À 20h30 bal animé par DJ Alan Flor
Au coeur du village
- **19 : Concert " Mandolines Buissonnières"**
Organisé par la sauvegarde de l'église
Église Notre-Dame à 21h
- **21 : Fête des Belges**
Organisée par l'écurie Insula
Place des Tours à partir de 19h
- **22 : Apéritif musical**
Organisé par le comité des fêtes
Place de la fontaine à partir de 19h
- **23 : Festival de Jazz**
Swing in Venasque, organisé par la MAM
Emma'Swing Trio et Éric Luter avec Jazz A4
Place du Presbytère à 18h30
- **24 : Festival de Jazz**
Swing in Venasque, organisé par la MAM
Ahmet Gülbay Trio et Darius Brubeck Quartet
Place du Presbytère à 19h30
- **28 : Création théâtrale et musicale
"Génie Nature"**
De Vincent Siano du TRAC
Place des Tours à 21h30
(RDV du Parc Naturel Régional du
Mont Ventoux)

- **29 : Cinéma en plein air**
Organisé par le comité des fêtes
Place des Tours
À partir de 19h apéritif et food truck.
Projection du film OSS 117 Rio ne répond plus

AOÛT

- **5 : Apéritif musical**
Organisé par le Comité des fêtes
place de la Fontaine à partir de 19h
 - **13 : Fête votive**
Organisée par le Comité des fêtes
Belote le matin, pétanque en fin de
journée, dîner préparé par Le Petit
Chose, concert musique tzigane
à 21h suivi par le DJ Leslie
Place des Tours
 - **14 : Fête votive**
Organisée par le Comité des fêtes
Belote le matin, pétanque la journée
Concert du groupe Cochon de Luxe
DJ en soirée
Place des Tours
 - **15 : Animations enfants**
Organisées par le Comité des fêtes
Le matin Place des Tours
 - **15 : Finale double mixte**
Organisée par le TCV
 - **15 : Apéritif offert par la municipalité**
Place des Tours à 18h
 - **19 : Apéritif musical**
Organisé par le comité des fêtes
Place de la fontaine à partir de 19h
- SEPTEMBRE**
- **3 : Journée du livre ancien et
d'occasion**
Organisée par Bulle d'Ozon
Grand'rue de 9h à 17h
 - **16 & 17 : Journées européennes du Patrimoine**

Expositions à la Salle Voûtée Venasque

PLACE DU PRESBYTÈRE

DU 17 JUIN AU 30 JUIN

Artiste peintre **Sylvie BOUDET**

DU 1ER JUILLET AU 14 JUILLET

Artiste peintre **Lucien SOUBEYRAS**

DU 15 JUILLET AU 28 JUILLET

Association la MAM **EXPOSITION PHOTO**

DU 29 JUILLET AU 11 AOÛT

Artiste peintre **Florence TROTTOLI**

DU 12 AOÛT AU 25 AOÛT

Artiste peintre **Claire VINCENT**

DU 26 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE

Artiste peintre **ESTERELLE**

16 ET 17 SEPTEMBRE

Association les Amis de Venasque

EXPOSITION PHOTO / CARTES POSTALES ANCIENNES

La gym volontaire

La saison 2022/2023 se termine. Cette année encore, les séances ont eu lieu au stade ou à la salle Romane, selon la météo. Toutes les participantes ont apprécié d'être en plein air quand la météo était favorable!

Notre association compte 35 licencié.e.s, 11 à Venasque et 24 à la Roque. Les cours d'Angélique, notre animatrice, sont très variés, adaptés au lieu (plein air ou salle), sport et bonne humeur sont au rendez-vous!

Cette activité crée également un moment de rencontre, de partage ! Nous invitons les Venasquais et Venasquaises à nous rejoindre dès la rentrée de septembre, une séance d'essai est possible. Notre année sportive s'est terminée par une très belle randonnée organisée par Marie-Dominique et Marie-Thérèse, (un grand merci à elles!) au départ de Notre Dame de Vie, suivie d'un pique-nique très convivial dans le parc ombragé!

Les cours ont lieu tous les mardis de 10h30 à 11h30.

Pour nous contacter : gvlaroque@gmail.com/06 75 30 25 54



Club de Tennis de Venasque

TOURNOI AMICAL DE DOUBLE MIXTE
Club de Tennis de Venasque

du 31 juillet au 15 août 2023
au Club de Tennis de Venasque

Ouvert aux licenciés d'ici ou d'ailleurs peu ou pas classés

Poules + tableau final + consolante... si possible

Inscriptions avant le 27 juillet 2023 sur ten'up ou par sms au 06.11.45.16.26

TOURNOI DE DOUBLES-MIXTES

26^{ème} édition

du 31/7 au 15/8

Ouvert aux membres du club, vacanciers, joueurs des villages voisins ... peu ou pas classés

Participation : 10 € par personne, plusieurs matches pour tous

Inscriptions avant le 29 juillet

Remise des prix et repas de clôture le lundi 15 août après les finales

LE TENNIS POUR LES VACANCIERS

Location horaire sur Ten'up <https://tenup.fft.fr/> ou à l'office du tourisme de Venasque

ECOLE DE TENNIS

Fête de fin d'année : vendredi 30 juin – plus d'infos à venir

Reprise des cours de tennis pour enfants, adolescents et adultes début septembre.

CHAMPIONNAT

La COUPE VINCENSINI

Championnat par équipe, homologué mixte, comportant 2 simples dames + 2 simples hommes + 1 double mixte, réservé aux NC et 4^{ème} séries seniors débutera fin août et comportera 5 rencontres (5 dimanches)

Si vous voulez y participer, envoyez un mail à tennistcv@aol.com avant le 15 août

C'EST DÉJÀ DU PASSÉ

L'étape venasquaise du CIRCUIT DES TMC FEMININS DU COMITE 84

Le samedi 8 avril: une belle journée sportive et conviviale

LA CHASSE AUX CEUFS organisée le dimanche 9 avril par le Comité des Fêtes et le Foyer Laïque

Le club de tennis y a participé en mettant à disposition des raquettes et des balles et en proposant une offre promotionnelle pour les trois mois à venir.

Plus d'infos

tennistcv@aol.com

www.club.fft.fr/tennis.venasque





Le Tourne-Page tourne la page !



Vous connaissiez les WE littéraires, le Festival de la bande dessinée, la Journée du livre ancien et d'occasion, les Réunions de lecteurs, le Scrabble, et surtout les nombreuses conférences qui ont fait les beaux jours du début de notre association.

Aujourd'hui, le Tourne-Page a tenu sa dernière assemblée générale statuant de sa dissolution mais l'association joue encore les prolongations en soutenant, en 2023, et grâce à son fonds de trésorerie, la majeure partie des grands événements qui ont fait son succès.

En effet, le festival de la Bande dessinée a été au rendez-vous, au cœur du village, le samedi 17 juin prochain. Il sera animé par une équipe jeune et dynamique et regorgeant de bonnes idées. Les Amis de Venasque encadreront ce projet.

La journée du livre ancien et d'occasion se tiendrait le dimanche 3 septembre dans la Grand Rue, cette fois-ci encadrée par l'association Livres Ensemble de Pernes les Fontaines.

Le scrabble est repris par les Amis de Venasque, activité hebdomadaire du jeudi à la bibliothèque.

Les réunions de lectures se tiendront désormais et définitivement dans les jardins des Venasquais à la belle saison et au rythme d'une par mois.

L'association de la sauvegarde de l'Eglise nous fera la surprise d'un concert comme elle sait si bien les organiser dans l'église du village.

Pour finir, nous avons souhaité également soutenir l'association La MAM, à l'origine du festival de jazz de Venasque, pour leur projet conférence Dave et Darius BRUBECK.

C'est donc sur une note plutôt dynamique et culturelle que nous partons. Toute l'équipe de Tourne-Page remercie les Venasquaises et les Venasquais pour ces années de partage culturel.

La Mam : Swing'in Venasque Deuxième!



Dans quelques semaines, les 23 et 24 juillet prochain, la deuxième édition du festival de jazz de Venasque organisé par la MAM s'installera place du presbytère. Pendant deux soirées, pas moins de 15 musiciens se produiront sur cette place totalement envoutée par le swing ! Cette seconde édition, répondra une nouvelle fois à une réelle volonté de promouvoir le jazz, mais aussi de créer un événement majeur et fédérateur pour Venasque et le Comtat Venaissin.

Nous espérons que vous serez, une nouvelle fois très nombreux à assister à un événement exceptionnel dans notre village exceptionnel.

Une édition 2023 unique

Fort de son succès en 2022, Swing'in Venasque a décidé d'aller encore plus loin dans la programmation musicale et les animations qui accompagnent le festival tout en gardant les principes qui lui sont chers, tels que la mise en valeur des talents régionaux, la gratuité d'un certain nombre de concerts, l'animation du village pour le bénéfice de tous les acteurs de l'économie locale notamment. Cette année un hommage sera rendu à Dave Brubeck qui a résidé à Venasque à de multiples reprises et réfléchi à nombre de ses compositions, Le compositeur de «Take Five», morceau mythique qui a fait le tour du monde sera honoré par son fils, Darius Brubeck, qui animera cet hommage exceptionnel !



Un programme de qualité

Le festival débutera le 23 juillet par une soirée entièrement gratuite avec deux concerts, l'un à 18h30, l'autre à 21h00. Le premier groupe atypique, originaire du Comtat Venaissin, Emma's swing trio, ouvrira les festivités avec beaucoup de swing autour d'un jazz mâtiné de soul, de sixties, de blues, de chansons françaises et de rythmes latino.

Une formule originale, sensible et légère qui fera certainement monter très vite la température chez les festivaliers.

A 21h00, Swing'in Venasque accueillera un nom qui résonne depuis 77 ans dans tous les clubs de jazz de France et de Navarre. Eric Luter, dont le père Claude, clarinettiste a joué avec des musiciens de renommée internationale comme Sydney Bechet. Eric Luter se produira avec Jazz à 4, dont le swing a pu être apprécié en 2021 lors d'un concert exceptionnel à Venasque. Il sera composé de Jacques Silver, sax et clarinette, de Michel Prats, contrebasse, de Charles Prévost, washboard et de Ahmet Gülbay, piano.

Le lundi 24 juillet, nouvelle formule avec le pass concerts payants. C'est le pianiste Ahmet Gülbay qui sera sur scène à partir de 19h30. Il sera accompagné de Sylvain Glevarec à la batterie et de Nicolas Sabato à la contrebasse, de Charles Prévost, washboard et de Ahmet Gülbay, piano.



Ahmet Gülbay est un artiste talentueux qui se produit dans les plus grands clubs de jazz, notamment au Duc des Lombards à Paris. Son charisme, son swing, son humour et sa générosité emportent toutes les adhésions. Il est également compositeur de films ayant collaboré avec Jean Becker et Claude Lelouch notamment. Il sera suivi à 21h30 de Darius Brubeck quartet.



Né à San Francisco, le pianiste et compositeur de jazz Darius Brubeck a grandi dans le milieu artistique de son célèbre père Dave et a vécu toute une vie d'expériences internationales variées en tant que chef de groupe, compositeur, professeur et diffuseur.

Après l'Afrique du Sud, il déménage en 2006 et dirige désormais le Darius Brubeck Quartet basé à Londres, qui est devenu un groupe populaire au Royaume-Uni et bien au-delà. Il sera accompagné de Dave O'Higgins, sax ténor, Matt Ridley, contrebasse et Wesley Gibbens, batterie.

Les sons de ténor et de sax soprano de Dave O'Higgins sont très personnels avec un sens clair du développement mélodique et de l'aventure. Il a sorti 20 CD en tant que leader à ce jour avec une large palette d'influences, dont Dexter Gordon, John Coltrane et Michael Brecker. Il a travaillé avec certains des meilleurs musiciens du monde. Depuis 2005, Matt Ridley s'est imposé comme l'un des bassistes les plus polyvalents, créatifs et travailleurs du Royaume-Uni. Il a joué dans le monde entier et dans de nombreux lieux prestigieux du Royaume-Uni tels que la Purcell Room, Cadogan Hall, Ronnie Scott's, King's Place, le Barbican et l'O2 Arena. Wesley Gibbens joue de la batterie avec le Darius Brubeck Quartet depuis sa création. Ses racines sud-africaines lui ont valu une place de batteur pour les musiciens africains basés au Royaume-Uni Netsayi, SA Gospel Singers, Lucky Ranku, Pinise Saul et AflaSackey et il a acquis un profil international dans le jazz et la musique africaine grâce à de nombreuses tournées.

Des nouveautés pour vous

Pour la première fois, une exposition photos gratuite, ouverte à tous et retraçant les meilleurs moments du festival 2022 sera organisée salle voutée, place du Baptistère du 15 au 24 juillet 2023. Elle mettra en avant les photos des photographes officiels de Swing'in Venasque 2022, Robert DALE d'origine américaine qui nous avait fait le plaisir de fixer les plus beaux moments du festival. A ses côtés, notre ami Philippe CROYANE de Venasque, photographe amateur passionné exposera également ses plus beaux clichés pendant ces deux semaines.

Autre nouveauté de cette deuxième édition de Swing'in Venasque, un hommage au 100ème anniversaire de Dave Brubeck et à son lien avec Venasque sera rendu lors d'une conférence qui aura lieu le 24 juillet à 15h30 à la bibliothèque de Venasque. Vidéos et témoignages agrémenteront cet hommage en présence de Darius Brubeck qui répondra aussi à toutes vos questions !



Devenir Mécène-Parrain

La MAM, association culturelle reconnue d'intérêt général gère le festival Swing'In Venasque dans son organisation et sa programmation culturelle. Elle est presque financée en totalité par ses ressources propres (ventes de billets), de subventions locales, départementales mais aussi de fonds privés issus du mécénat et du parrainage.

C'est un modèle original qui a besoin de votre soutien indissociable de la réussite de ce festival. Vous pouvez ainsi bénéficier d'un abattement fiscal de 60% (entreprises) ou de 66% (particuliers) sur toutes les sommes versées dans la limite de certains plafonds.

En aidant au financement du festival, vous contribuez

- au développement et à la qualité du festival avec une programmation riche et variée,
- au rayonnement des activités culturelles à Venasque et dans toute la région en bâtissant une solide communauté autour du festival
- à la transmission de la culture musicale jazzy ou plus largement musique vivante, au plus grand nombre.

Programme disponible sur le site internet : www.swinginvenasque.fr

Contact : swinginvenasque@gmail.com

Le Foyer Laïque



Nous avons débuté par le lâcher d'oiseaux au mois de janvier ouvrant la cérémonie des traditionnels vœux du maire.

Une façon symbolique d'adresser un message d'espoir et de liberté pour cette année 2023, après 2 années d'événements fortement compromis.



Le dimanche 26 mars, il était une fois le carnaval ; réunis autour du thème des contes, enfants, parents, grands-parents, élues, habitants et badauds de passage ont profité sous une pluie de confettis d'un après-midi coloré et sucré. Les enfants ont pu passer sous les pinceaux de Miss Framboise et le cortège a défilé en musique au rythme de la pena Croq'note. La journée s'est terminée par un joli buffet gourmand préparé par les boulangers du village.

Dimanche 9 avril, 3 associations ont donné rendez vous au Tennis club de Venasque pour la chasse aux œufs de Pâques. Le top départ de cette course folle à la recherche des oeufs d'or a été donné par Thomas du comité des fêtes. Une trentaine d'enfants se sont partagés le précieux butin. Un apéritif offert par les associations a suivi ainsi qu'un pique-nique partagé. Une très belle partie de journée sous le soleil où le tennis club avait revêtu des airs de guinguette. Familles et amis ont pu échanger quelques balles sur les cours de tennis. Ingrid, la présidente du tennis club avait mis à disposition le matériel.

Le 22 avril a eu lieu le rallye automobile de Venasque, pour la première fois, il y a eu une petite restauration gérée par un foodtruck et une buvette tenue par l'équipe de bénévoles du Foyer Laïque.

Un grand événement a été organisé le 7 mai, une descente en caisse à savons. Beaucoup d'organisation et de travail afin de proposer nous l'espérons la première mémorable d'une longue série.

Nous avons été présents lors de la fête de la cerise où nous avons proposé nos clafoutis maison.

Enfin, nous avons terminé l'année scolaire en musique lors de la fête de l'école .



Léa Cacquart

Les Amis de Venasque

Pour contacter

les Amis de Venasque

- Secrétaire : Claudine MARTIN, 2782, route du Beaucet, Mas Le Redon, 84210 Venasque.

Tél. 06.28.59.05.75.

martinclaudine936@neuf.fr (Une boîte aux lettres est à la disposition de notre association dans le hall de la mairie. Vous pouvez y déposer votre courrier).

Trésorière : Françoise JAUSOIN, 52, traverse du Clapier, 84210 Saint-Didier. Tél. 04.90.66.16.77. lesamisdevenasque@gmail.com. Paiement par chèque de préférence, libellé :

“Les Amis de Venasque”. Par personne 12 €, par couple 24 €.

Page facebook :

<https://www.facebook.com/amisdevenasque.amisdevenasque>

Le mot du président

Chères Amies, chers Amis, Hommages, célébrations, commémorations, etc., ont ceci d'appréciable qu'ils nous remettent en mémoire l'objet initial de l'événement. Mais pour moi, outre leurs utilités symboliques à la date anniversaire, je ne peux m'empêcher à chaque rencontre entre amis (et il y en a) d'avoir une pensée reconnaissante pour les “pères fondateurs” de notre chère association. Les André Ruel, Guy Chalandard, Marcel Berrier, Gérard Ruel, et bien d'autres..., ce sont eux qui ont mis en musique cette superbe idée, dans un seul but : donner une âme au village ; ensuite, les conseils

d'administration s'efforcèrent avec réussite de tenir le cap. Les équipes dirigeantes successives veilleront au maintien de l'héritage que les anciens ont légué ! Avec un effectif plutôt constant, votre fidélité est pour nous un encouragement.

A ce stade pourtant, un peu d'histoire est nécessaire pour préciser la cause première de la création des Amis de Venasque. Dans les années soixante-dix, apparaissaient alors des tensions politiques dont il serait trop long de commenter ici leurs racines. Souvenez-vous des échos lus ou entendus sur les médias

nationaux. Face aux municipalités de l'époque, les opposants du moment jugèrent indispensable de se coaliser. Ce fut dès lors l'embryon de l'association que nous connaissons aujourd'hui.

Mais au fil du temps, avec la disparition de certains membres, puis l'arrivée de nouveaux adhérents non concernés par ces luttes intestines, l'atmosphère locale s'est détendue. De là, découlèrent des activités essentiellement ludiques, conviviales, culturelles, festives, qui mirent en veille les comportements contradictoires originels.

Dois-je avouer une anecdote en lien direct avec l'actualité ? Il y a peu, j'ai en effet été saisi par une émotion intense associée à un sentiment de fierté citoyenne quand, levant mon regard au-dessus du perron de la mairie, j'ai vu flotter, mêlées aux drapeaux français et européen, les couleurs bleu et jaune de l'étendard ukrainien ? Ce pavoiement, initiatrice de notre municipalité, s'inscrit comme un rappel à la cruelle réalité

qu'endure ce peuple agressé... qui montre au monde sa résistance acharnée et héroïque, sa résilience digne et admirable; et c'est peu dire ! A la vue de ces couleurs, chacun a-t-il ressenti cet élan d'empathie ?

Vous lirez plus loin l'annonce de notre pique-nique du 1er mai, à l'occasion duquel je vous souhaite nombreux pour la réussite de ce traditionnel rendez-vous convivial.

Les balades du mercredi

Les rendez-vous ont lieu les mercredis à 9 heures place des Tours, pour de belles et douces promenades, sans grandes difficultés, souvent proches de Venasque. Juste ce qu'il faut pour entretenir la forme.

Contact: Santina Lauret
Tél. 04.90.66.03.55

Pique-nique du 1er mai

Pour le 1er mai, nous avons déserté la frondaison du gros chêne de la Roberte, si agréable d'habitude. Nos amis Berthilde et Daniel Schelstraete nous ont accueillis dans leur vaste ferme de Quinsan. Changement de lieu, mais respect de la tradition, puisque les volontaires s'étaient donnés rendez-vous à 9 heures, à la ferme de nos hôtes, pour une petite balade.

Vers midi, regroupement général pour lever nos verres au plaisir d'être ensemble. L'association a fourni l'apéritif et les vins pour accompagner vos repas sortis du panier. qu'il est toujours agréable

de partager. Des tables fournies et installées en nombre suffisant vous ont dispensé d'apporter la vôtre. En revanche équipez-vous de vos sièges et de vos couverts.

Viendront ensuite les inévitables et très disputées parties de boules et de cartes.

F r a n ç o i s e J a u s s o i n ,
04.90.66.16.77,
les amisdevenasque@gmail.com

Claudine Martin 06.28.59.05.75,
martinclaudine936@neuf.fr.

Atelier de loisirs créatifs

Sylviane Garcia, animatrice de cet atelier, propose des après-midi où les participantes pourront exercer leurs talents de créatrice, apprendre à confectionner différents objets pour leur maison ou pour offrir coussins, sacs, pochettes, sets de table et bien d'autres choses. Elles pourront aussi apprendre des méthodes de couture pour effectuer

le boutis, le patchwork, l'appliqué, la broderie aux rubans, le piqué-libre (machine) et un peu de cartonnage.

Une petite coupure vers 16 heures se fera autour d'une boisson et d'un petit goûter, le tout dans une ambiance de bonne humeur et de sympathie. Les séances ont lieu tous les mercredis, de 14 heures à 17 h 30, dans la salle Romane.

Contact : Sylviane Garcia -
Tél. 06.20.75.17.04

Bridge

Les rencontres ont lieu chaque

lundi, de 15 heures à 18h 30, dans la bibliothèque municipale. Afin d'étoffer ses effectifs, cette section lance un appel pour le recrutement de nouveaux membres. Les futurs candidats, qu'ils soient joueurs confirmés ou débutants, recevront le meilleur accueil. Ces derniers bénéficieront de conseils pour leur initiation ou leur perfectionnement.

Contact : Edith Guéninchault.
Tél. 04.90.66.60.51 -
E-mail : espuys@aol.com

Belote

Les rencontres ont lieu un vendredi sur deux, à 20h30, salle Romane.

contact

F r a n c i s F a v i e r -
Tél.04.90.66.07.82

Pétanque

Celles et ceux, débutants ou non, souhaitant intégrer le groupe de boulistes, seront accueillis dans une ambiance des plus cordiales chaque mardi, à 14 heures, place des Tours.

S'il pleut le mardi, les rencontres seront reportées au lendemain mercredi, même heure, même lieu.

Contact : Daniel Rolland -
Tél. 04.90.66.04.71

Tarot

Ouvertes à tous, les veillées tarot ont lieu un mercredi sur deux, à 20 h 30, dans la salle Romane.

Contact : Michel Jaussoin
Tél. 04.90.66.16.77

Scrabble

Le conseil d'administration des Amis de Venasque est heureux de proposer à ses adhérents une section scrabble, héritée de l'association Tourne-Page. Celle-ci cesse de l'animer après avoir décidé de suspendre (temporairement?) ses activités. Si vous êtes intéressés par ce jeu, qui maintient les cellules grises en bon état de fonctionnement, notez le rendez-vous des rencontres hebdomadaires qui est fixé tous les jeudis à 17 heures, dans la bibliothèque municipale. Pour plus d'informations, s'adresser à la responsable ci-dessous :

Contact Mireille Ortholan
Tél. 04.90.66.08.47

Concert de musique de chambre

Devant les succès de fréquentation remportés par nos précédents concerts de musique classique, les Amis de Venasque sont très heureux de proposer à nouveau un ensemble de musique de chambre, en plein air, dans le cadre idyllique de la place Saint-Paul à Venasque. Amis mélomanes, réservez dès à présent votre soirée du samedi 1er juillet. La séance débutera à 21h30. Le guichet de vente des billets ouvrira à 20 h 45. A ce jour, nous ne pouvons annoncer le prix du ticket, mais celui-ci devrait être semblable au prix pratiqué l'an passé. Dans les semaines à venir, l'association s'engage à avertir tous ses adhérents par courriel pour cette précision, ainsi que le détail des œuvres du programme.

Festival de la cerise

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées par la Confrérie de la Cerise des Monts de Venasque, après moult hésitations, la décision de maintenir le festival annuel des producteurs a finalement été prise. Ce grand rendez-vous festif, apprécié à chaque édition par un très nombreux public, a eu lieu le dimanche 4 juin. C'est dans le cadre habituel des tours historiques que les producteurs locaux vous ont accueilli. L'organisation d'un tel événement est très chronophage, aussi les exploitants, aux effectifs en diminution constante, dont le temps est absorbé quasi exclusivement par les travaux des champs, ont vu leurs efforts récompensés en recevant la grande foule de fidèles.



SOUTENU PAR :

17 JUIN 2023

À VENASQUE

DAVID SNUG
BONAVENTURE
CLAIRE FAUVEL
JÉRÓNIMO CÉJUDO
SOPHIE GUERRIVE
LISA LUGRIN
SENCHIRO
ZD.

VENDREDI 16 À CARPENTRAS
 16H-20H : RENCONTRE & DEDICACES
 AVEC 3 MANGAKAS FRANÇAIS
 À LA LIBRAIRIE GULLIVER

SAMEDI 17 À VENASQUE
 10H-18H : 8 AUTEURS & AUTRICES
 DE BD ET MANGA EN DEDICACE
 ATELIERS ENFANT, SERIGRAPHIE,
 JEUX, INTERVIEWS & TABLE-RONDE

19H30 : CONCERT DESSINÉ À L'ÉGLISE
 20H-23H : SOIRÉE CONCERT
 THE LARCENISTS (ROCK GYPSY) À 21H
 REPAS ET BUQUETTE SUR PLACE

PLUS D'INFOS
VENASQUEBD.FR

Festival de la BD

Pour la sixième édition du Festival BD, l'équipe organisatrice a élargi les horizons. Le vendredi 16 juin, de 16h à 21h, la librairie Gulliver de Carpentras a accueilli trois mangakas français, pour une rencontre spéciale autour du manga français. Jérónimo Céjudo (Ripper, Ankama), ZD (Space Punch, Ankama) et Senchiro (Sweet Konkrete, Kana) étaient présents pour une séance de dédicaces suivie d'une table ronde sur le manga en France.

Le samedi 17 juin s'est tenu le festival de la BD dans les rues de Venasque. Huit auteurs de BD et de manga étaient présents dont Jérónimo Céjudo, Bonaventure, David Snug, Claire Fauvel et d'autres! De 10h à 19h des activités étaient proposées aux quatre coins du village: dédicaces, plateau radio, ateliers, concours BD, etc.

Pour clore cette édition, place a été faite pour une soirée festive. Pour remplir les estomacs creusés par cette journée d'activités, il y a eu un bon repas chaud sur la place de la Planette, suivi d'un concert dessiné à l'église et d'une soirée musicale en plein air.

Michel Jaussoin

Le Comité des fêtes

Chers Amis, chers Membres,

Voilà enfin le printemps et le retour des festivités !

Le 9 Avril, nous avons organisé, en collaboration avec le tennis club et le foyer laïque, **la Chasse aux Oeufs** de Pâques. Une trentaine d'enfants étaient présents. Ils sont repartis avec des paniers remplis de chocolats et le regard gourmand. Un apéritif a été servi par la suite. Ce fut une très belle journée. Merci à tous, petits et grands, d'y avoir participé

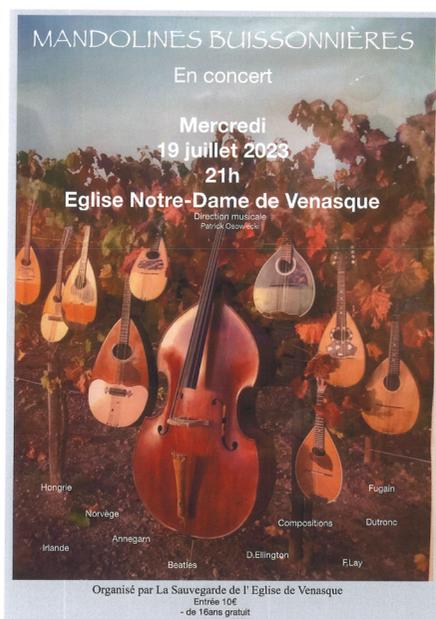
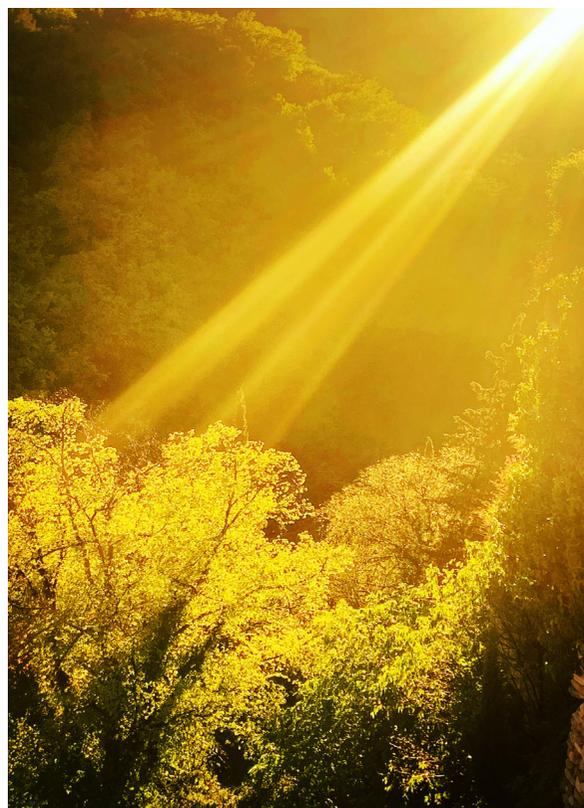
Les 7 juillet et 5 août, viendront **les Apéritifs Musicaux** de la Fontaine. Le 29 juillet: **CineVenasque**, une projection sur écran géant place des Tours avec restauration et buvette.

Enfin, pour clôturer la saison estivale, les 13 et 14 août, **la Fête Votive**. Concert live, DJ, concours de boules et belote seront au rendez-vous! Les affiches de chaque événement seront posées dans le village et ses commerces, vous pouvez également nous suivre sur
instagram: [comite_des_fetes_de_venasque](#)
et nous écrire à:

comitedesfetesdevenasque@gmail.com

Je vous souhaite un beau printemps suivi d'un été joyeux et festif.

Thomas Dufour



La Sauvegarde de l'Église

La Sauvegarde de l'Église organisera le Mercredi 19 Juillet 2023 à 21 heures, dans l'Église Notre-Dame de Venasque, un concert par l'ensemble des Mandolines Buissonnières. Une dizaine de musiciens (mandolines, mandoles, guitares et basses), avec à la direction musicale et artistique Patrick Osowiecki, vous proposera de faire connaître les sonorités surprenantes et originales issues de l'alliance des sons cristallins de la mandoline et de la chaleur du timbre de la guitare, soutenues par la contrebasse. Le caractère buissonnier de l'ensemble musical le pousse à voyager dans un répertoire éclectique et toujours renouvelé, du jazz à la chanson française et anglaise en passant par la musique traditionnelle irlandaise, hongroise et norvégienne, sans oublier les compositions originales du directeur musical.

Conseil municipal du 16 janvier 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022

- **Droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption de la propriété en zone ENS sise à Venasque (84210), cadastrée section F 463 d'une superficie totale de 3 540 m².

- **Délibération portant élaboration du Plan Communal de Sauvegarde de Venasque (PCS)**

En septembre 2020 ont débuté les études relatives à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Venasque. Ce document de gestion des risques est apparu nécessaire aux élus au regard des risques présents sur le territoire, notamment celui lié au risque feu de forêt.

Le Conseil municipal **DECIDE DE PRENDRE ACTE** que madame le Maire a initié l'élaboration du PCS de Venasque et **D'AUTORISER** le Maire en exercice à signer tous les actes de sa compétence utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **Délibération instituant le forfait « mobilités durables » (FMD)**

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, un forfait « mobilités durables » (FMD), prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, a été mis en place dans les trois versants de la fonction publique. Le versement de ce forfait a vocation à assurer la prise en charge des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable.

Le Conseil municipal **DECIDE D'INSTAURER** à compter du 01 janvier 2022, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de Venasque, et **D'INSCRIRE** au budget 2023 les crédits correspondants.

- **Délibération portant sur une demande de suppression de chemin rural dit de Carpentras à Murs**

Le Conseil municipal **DECIDE DE DONNER** un avis défavorable à la demande et **DE REFUSER** la cession pour les mêmes raisons qu'énoncées en 2017.

- **Délibération portant signature de la convention pour l'attribution d'une aide du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) dans le cadre du dispositif « TO 7.6.2 équipements pastoraux collectifs » pour la restauration d'un impluvium**

Le Conseil municipal **DECIDE D'ACCEPTER** les termes de la convention et **D'AUTORISER** la Maire à signer tout document permettant l'application de la présente convention.

- **Délibération portant demande de DETR auprès de l'État sur le projet de la future salle polyvalente**

Le Conseil municipal **DECIDE DE SOLLICITER** une subvention de 200.000 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), **D'AUTORISER** madame la Maire à signer les documents du dossier pour la demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR et **DE PREVOIR** les crédits et les recettes nécessaires à cette décision au budget de l'exercice 2023.

- **Délibération portant sur la mise en place du régime indemnitaire pour garde champêtre**

Suite à la délibération n° DE_2022_7_6 du 29 août 2022 créant l'emploi de garde champêtre, il convient de décider des primes et indemnités allouées au futur agent.

Le Conseil municipal **DECIDE D'INSTAURER** le régime indemnitaire pour la filière sécurité police notamment pour le grade des gardes- champêtres et **DE PREVOIR** les crédits au budget principal de la commune 2023.

- **Délibération portant approbation de l'avenant n°2 à la convention financière établie au titre de l'aide à l'investissement au bénéfice des porteurs de projets pour l'aménagement et l'équipement des Espaces sites et itinéraires d'intérêt départemental**

Le Conseil départemental de Vaucluse avait alloué une aide financière à la mairie de Venasque pour la conception et l'installation de panneaux sur les sites d'escalade (présentation du site, cheminement d'accès, sensibilisation aux enjeux environnementaux). Un avenant n°1 à la convention financière signé le 18 mars 2022 portait la limite de la réalisation du projet au 30 novembre 2022.

Le Conseil départemental de Vaucluse a décidé d'approuver l'avenant n°2 qui prolonge la durée de la convention sur l'année 2023.

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°2 à la convention financière, **DE REALISER** les panneaux sur les sites d'escalade et **D'APPROUVER** les ouvertures de dépenses et de crédits au budget 2023.

- **Délibération portant autorisation de signature sur mandat et engagement pour le plan de relance DREAL « restauration de gîtes à petits rhinolophes en limite d'aire de répartition indispensables à l'accomplissement de leur cycle biologique »**

La commune de Venasque s'est engagée, par délibération DE_2022_9_10 et convention, à l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris à la ferme de la Pérégrine.

Le Conseil municipal **DECIDE D'ACCEPTER** les termes du mandat et engagement du Groupe de Chiroptères de Provence (GCP) situé à Saint- Etienne-les-Orgues (04230) pour représenter la mairie de Venasque dans la réalisation et le suivi des travaux dans la ferme de la Pérégrine et du financement.

- **Délibération portant approbation de la phase Avant-Projet Définitif (APD) de construction d'une salle polyvalente, réaménagement du jardin d'enfants et mise en conformité du hangar du service technique.**

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** l'Avant-Projet Définitif pour la construction d'une salle polyvalente, le réaménagement du jardin d'enfants et la mise en conformité du bâtiment du service technique, **D'APPROUVER** le coût total prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 1 190 900.00€ HT soit 1 429 080.00€ TTC, **D'APPROUVER** les honoraires de la maîtrise d'œuvre Dieu & Bicho s'élevant à 113 804.04€ HT soit 136 564.85€ TTC, **D'APPROUVER** les ouvertures des dépenses et des crédits mentionnées ci-dessus au budget 2023, **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à l'Avant-Projet Définitif et **D'AUTORISER** Madame la Maire à engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO) .

- **Délibération portant dépôt de permis de construire d'une salle polyvalente, réaménagement du jardin d'enfants et mise en conformité du hangar du service technique**

Le Conseil municipal **DECIDE D'AUTORISER** Madame la Maire à déposer le permis de construire pour la construction d'une salle polyvalente, le réaménagement du jardin d'enfants et mise en conformité du bâtiment du service technique et **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs au permis de construire.

- **Délibération portant nomination d'un correspondant « frelon asiatique »**

Le Conseil municipal **DECIDE DE NOMMER** Monsieur **Thierry de CABISOLE** comme référent « frelon asiatique » auprès du Conseil départemental de Vaucluse.

- **Présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe)**

Le Conseil municipal **PREND ACTE** sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2021 de la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin et **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

Conseil municipal du 27 février 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023

- **Décisions prises par Madame la maire depuis la dernière séance du Conseil municipal**

Décision n° 1-2023 : signature d'un contrat de maintenance avec l'entreprise Thermatex sise à Le Thor (84250) pour l'entretien de la ventilation CTA double flux des locaux de la bibliothèque, pour l'entretien des chauffe-eau thermodynamiques aux 2 logements sis place de la fontaine, pour l'entretien des climatisations de la mairie, de la bibliothèque et de la cantine de l'école, pour un montant de 1 200€ HT soit 1 440.00€ TTC pour une durée d'un an.

- **Droit de préemption urbain**

Dossier 1/2023: le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption de la propriété sise à Venasque, cadastrée section F 308, Escombeau, d'une superficie totale de 1 740 m².

- **Droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

Dossier 1/2023: le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption d'une propriété en zone ENS sise à Venasque cadastrée section F 556 d'une superficie totale de 8 040 m².

- **Délibération portant signature de la convention du dispositif départemental en faveur du patrimoine pour la restauration du retable Saint Siffrein**

Par délibération DE_2022_3_17 du 31 mars 2022, l'assemblée délibérante sollicitait une subvention auprès du Conseil départemental de Vaucluse dans le cadre de la restauration du retable de Saint Siffrein dans l'église de Notre Dame de la commune de Venasque. Le Conseil départemental, dans sa séance du 18 novembre 2022, a octroyé à la commune une subvention de 32 500 € au titre du Dispositif départemental en faveur du patrimoine, volet « Soutien au patrimoine Monument Historique ». Afin de pouvoir procéder au versement de ladite subvention, le Conseil départemental de Vaucluse et la commune doivent signer une convention qui institue le partenariat entre les deux administrations.

Le Conseil municipal **DECIDE D'ACCEPTER** les termes de la convention et **D'AUTORISER** la Maire à signer la convention au titre du Dispositif départemental en faveur du patrimoine volet « Soutien au patrimoine Monument Historique ».

- **Délibération instituant l'archivage numérique : avenant à la convention de service commun de l'innovation numérique du territoire avec la Cove**

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** le projet d'avenant à la convention de service commun de l'innovation numérique du territoire, portant adhésion au nouveau volet n°5 : « archivage électronique » qui s'élève à 299 € au titre de l'année 2023.

- **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement(en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique)**

Le Conseil municipal **DECIDE D'AUTORISER** Madame la Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil, et **D'INSCRIRE** la dépense correspondante au budget primitif 2023.

- **Délibération instaurant le règlement de la zone piétonne**

Le Conseil municipal **DECIDE D'INSTAURER** le principe d'une zone piétonne au centre du village pour les weekends et jours fériés en période estivale, **D'ACCEPTER** les termes du règlement de la zone piétonne et **DE METTRE EN ŒUVRE** le dispositif de la zone piétonne tous les weekends du 16 juin 2023 au dimanche 3 septembre 2023 (sauf dimanches d'élections) selon les horaires suivants : le vendredi 18h30-22h30, le samedi 12h-22h30, le dimanche 12h-18h30, ainsi que les jours fériés du dimanche de Pâques : 12h-18h30, lundi de Pâques : 12h-18h30, jeudi de l'Ascension : 12h-22h30, dimanche de Pentecôte : 12h-22h30, lundi de Pentecôte : 12h-18h30, et le 14 juillet : 12h – jusqu'à la fin de l'arrêté municipal.

- **Délibération portant rétrocession d'un point d'eau incendie**

Le Conseil municipal **DECIDE D'ACCEPTER** à titre gracieux la rétrocession du point d'eau incendie réceptionné par les pompiers le 29 septembre 2022 situé en bordure de voie communale Impasse des Espuy qui dessert les parcelles 361 et 816 situées section F et **D'INTEGRER** le poteau de défense incendie dans le domaine public et **DE SIGNALER** aux pompiers le changement de statut du point d'eau incendie.

- **Délibération proposant un renouvellement de la convention d'occupation précaire et révocable du logement situé place du Presbytère**

Le Conseil municipal **DECIDE DE RENOUVELER** la convention d'occupation précaire et révocable du logement situé place du Presbytère, avec les locataires actuels, **D'APPROUVER** les termes de la convention d'une durée de 6 mois renouvelable à compter du 1er janvier 2023 et de conserver les conditions du bail emphytéotique : l'indemnité d'occupation, l'usage des locaux, les jouissances des lieux, les charges et **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer le renouvellement de convention.

- **Délibération approuvant le cahier des charges de l'aliénation d'un immeuble et autorisant le maire à réaliser l'opération de vente**

Par délibération n° DE_2021_4_5 du 26 août 2021, le Conseil municipal a décidé de vendre la maison cadastrée B665 et B666 sis place du Presbytère à Venasque. Cette habitation est actuellement louée à la Congrégation des Prêtres.

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** le cahier des charges et l'état descriptif en volume établi par Maître Sylvia Charton, titulaire d'un office notarial à Mazan, **D'ACCEPTER** la valeur vénale estimée par les Domaines au montant de 426 545.00 €, **D'AUTORISER** Madame la Maire à poursuivre la réalisation de cette aliénation, aux conditions de prix et autres énoncées au cahier des charges, par acte passé de gré à gré avec la Congrégation des Prêtres et **DE DESIGNER** Maître Sylvia Charton, notaire à Mazan pour représenter les intérêts de la commune dans la vente de la maison sise place du Presbytère à Venasque.

Dans le cadre de la vente, les frais d'acte seront réglés, comme il est d'usage, par l'acquéreur.

- **Présentation du rapport d'activité 2022 du service intercommunal d'instruction des autorisations des droits du sol de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (Cove)**

Le Conseil municipal **PREND ACTE** sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2022 du service intercommunal d'instruction des autorisations des droits du sol de la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin et **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

Conseil municipal du 4 avril 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2023

42 Décisions prises par Madame la maire depuis la dernière séance du Conseil municipal

Décision n° 2/2023: signature du devis portant sur la mission d'un géomètre pour la réalisation d'une

reconnaissance de limite des parcelles B512 et B514 avec la réalisation d'un document modificatif du parcellaire cadastral, confiée à l'entreprise C2A sise à Monteux pour un montant de 1 320.00€ HT soit 1 584.00€ TTC.

Décision n° 3/2023: mission donnée à Me Charton, notaire, de rechercher le titre de propriété de la parcelle cadastrée B 498 auprès du service de la publicité pour un montant total de 36,00 € soit 12.00€ pour la demande d'un état hypothécaire afin d'obtenir les références de publication de l'acte et 24.00 € pour la copie de l'acte par le service de la publicité.

Décision n° 4/2023: signature du contrat pour les prestations de PanneauPocket par JVS Mairistem sise à Châlons en Champagne (51013) pour un montant de 150,00€ ht.

Décision n° 5/2023: signature de la convention de mise à disposition du service d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la CoVe et la commune pour les travaux d'aménagement de la Placette des Tours, pour un montant de 3 950,00 €.

- **État des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus**

Le Conseil municipal **PREND** connaissance du tableau des indemnités avant le vote du budget et **N'EMET** aucune observation.

- **Approbation du Compte de gestion 2022 - Budget principal**

Le Conseil municipal **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Approbation du Compte administratif 2022 - Budget principal**

Madame Plancher sort de la salle au moment du vote du compte administratif.

Le Conseil municipal **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, **VOTE** et **ARRÊTE** les résultats définitifs.

- **Compte Administratif 2022 – Affectation du résultat**

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître excédent de résultat de fonctionnement reporté de 114 867.09 €.

- **Impôts locaux – Vote du taux des 2 taxes locales directes**

Le Conseil municipal **DECIDE DE MAINTENIR** les taux d'imposition comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 31.38 %

Taxe foncière (non bâti) : 80.30 %

Dit que le produit fiscal attendu pour 2023 sera donc de :

Produit attendu : 900.665 €

Allocations compensatrices : 1284 €

Contribution coefficient correcteur: -87 345 €

Soit un total prévisionnel 2023 de 825 804 €.

- **Vote des subventions 2023 aux associations**

Le Conseil municipal **VOTE** l'enveloppe budgétaire 2023 allouée aux associations de 30.170 € comme suit, **DIT** que les subventions ne seront versées que si les actions définies dans le dossier de demande sont réellement organisées et **DIT** que l'association bénéficiaire doit réellement exercer une activité, et celle-ci doit être réalisée aux fins d'atteindre les objectifs définis par les statuts.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ALLOUÉE
Comité des Fêtes	12.000 €
Foyer Laïque	3.500 €
Confrérie de la cerise	4.500 €
Amis de Venasque	2.500 €
Coopératives scolaires	570 €
Club de Tennis	2.000 €
La Vigie	600 €
MAM	2.500 €
Ecurie INSULA	1.000 €
La Nesque propre	500 €
Gymnastique A.G.V.	300 €
Les Anciens Combattants	200 €
TOTAL SUBVENTIONS ALLOUÉES	30.170 €

- **Vote du Budget primitif 2023**

Le Conseil municipal **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023 à l'équilibre, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 219 275.75 €	1 219 275.75 €
Fonctionnement	1 367 401.09 €	1 367 401.09 €

- **Délibération portant approbation de la phase Avant-Projet Définitif (APD) de la modernisation de la boulangerie-pâtisserie communale**

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** l'Avant-Projet Définitif pour la modernisation de la boulangerie-pâtisserie communale, **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux actualisé (164 225,10€ HT) et des honoraires (7 500 € HT) à la somme de 171 725.10 € HT soit 206 070.12 € TTC , **D'APPROUVER** les ouvertures des dépenses et des crédits mentionnées ci-dessus au budget 2023, **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à l'Avant-Projet Définitif. et **D'AUTORISER** Madame la Maire à engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO).

- **Délibération portant dépôt de permis de construire pour la modernisation de la boulangerie-pâtisserie communale**

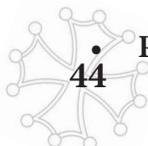
Le Conseil municipal **DECIDE D'AUTORISER** Madame la Maire à déposer le permis de construire pour la modernisation de la boulangerie-pâtisserie communale et **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs au permis de construire.

- **Délibération portant proposition de règlement pour le marché de Venasque**

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** les termes du règlement du marché de Venasque qui se tiendra tous les vendredis du 1er vendredi de mai au dernier vendredi d'octobre de 8 heures à 13heures, Place des Tours, et **D'INSTAURER** ce règlement dès la saison 2023.

- **Délibération portant titre de recettes impayé – admission de créance en non-valeur – état 5596570311**

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des créances de l'état 5596570311 pour la somme de 114.72€ (cent quatorze euros et soixante-douze centimes), **D'AUTORISER** Madame la Maire à réaliser un mandat de régularisation et **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2023.



Le Conseil municipal **PREND ACTE** sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2022 du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse (SDIS) et **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

Conseil municipal du 11 Mai 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 Avril 2023

- **Décisions prises par Madame la maire depuis la dernière séance du Conseil municipal**

Décision n° 6/2023 : proposition d'intervention de Me Benjamin GAEL du cabinet Strat Avocats, pour l'analyse et l'étude du dossier de permis de construire de la future salle polyvalente, pour un montant d'honoraires forfaitaire de 7000.00€ HT soit 8400.00€ TTC, des frais de gestion de dossier de 150.00€ HT soit 180.00€ TTC, les prestations non devisées faisant l'objet d'un devis complémentaire au taux horaire de 200.00€ HT soit 240.00€ TTC.

Décision n° 7/2023: avenant N°1 des honoraires de la maîtrise d'œuvre dans le marché public relatif à la modernisation de la boulangerie-pâtisserie communale de Venasque pour un montant 18 900 €HT soit 22 680 € TTC (TVA 20%).

- **Droit de préemption urbain**

Dossier 2/2023 : Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Venasque, cadastré section B 589, 19 rue Saint Paul, d'une superficie totale de 75 m2.

- **Droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

Dossier 2/2023: Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur la propriété en zone ENS sise à Venasque, cadastrée section G 91, G 92, F147, F 620 d'une superficie totale de 22280 m2.

- **Délibération portant redevance spéciale de la Cove pour la collecte et le traitement des ordures ménagères sur la commune**

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** la réduction du nombre de bacs d'ordures ménagères sur la commune, **D'APPROUVER** le coût de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des ordures ménagères pour 1 bac soit 647.08 € et **D'APPROUVER** les ouvertures des dépenses et des crédits mentionnées ci-dessus au budget 2023.

- **Délibération portant avenant n°1 au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022 (CDST)**

Par délibération n°2023-100 du 24 mars 2023, le Conseil départemental de Vaucluse a adopté l'Avenant n° 1 à notre CDST 2020-2022. Le montant des travaux en HT est de 282 106.92 €. Le montant de la dépense subventionnable est de 281 855.51 € HT. La subvention du département s'élève à 197 298.86€ Les opérations concernées sont : la mise en circuit fermé de 3 fontaines du village, l'acquisition de la parcelle B498, la modernisation de la boulangerie communale, la création d'un mur d'entraînement au tennis, le changement de lampadaires en LED , la rénovation des toitures des bâtiments communaux.

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** l'avenant n°1 de la convention du contrat départemental de solidarité territoriale 2020-2022, **D'APPROUVER** les montants des opérations et les subventions et **D'APPROUVER** les ouvertures des dépenses et des crédits.

- **Délibération portant participation à la SPL «Territoires Vaucluse», outil en matière d'aménagement et de développement local au bénéfice des collectivités territoriales et EPCI de Vaucluse**

Le Conseil municipal **DECIDE D'ACTER** l'acquisition de 5 actions au prix nominal de 100 €, soit au total 500 €, **D'APPROUVER** les statuts, **DE DESIGNER** en qualité de représentant de l'Assemblée Spéciale des actionnaires Monsieur Patrick Borriane.



- **Délibération portant participation à la SPL «Territoires Vaucluse», outil en matière d'aménagement et de développement local au bénéfice des collectivités territoriales et EPCI de Vaucluse**

Le Conseil municipal **DECIDE D'ACTER** l'acquisition de 5 actions au prix nominal de 100 €, soit au total 500 €, **D'APPROUVER** les statuts, **DE DESIGNER** en qualité de représentant de l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Monsieur Patrick Borrione.

- **Délibération portant annulation et remplacement la délibération DE_2023_3_7 relative au vote des taux d'imposition – taxes locales 2023**

Par délibération DE_2023_3_7, l'assemblée délibérante, dans sa séance du 04 avril 2023, a voté les taux des taxes locales 2023. Il a été omis de voter le taux de la taxe d'habitation. En effet, depuis le 1er janvier 2023, outre la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur le non bâti (TFNB), les communes et EPCI doivent voter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (article 1636 B sexies du Code général des impôts). Aussi, les services de la Préfecture ont demandé que la délibération DE_2023_3_7 soit annulée et remplacée par une nouvelle délibération.

Le Conseil municipal **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 31.38 %

Taxe foncière (non bâti) : 80.30 %

Taxe d'habitation : 12.75 %

Le produit fiscal attendu pour 2023 sera donc de : 825 804€ (900 665€ de produit attendu + 12 484€ d'allocations compensatrices – 87 345 € de contribution coefficient correcteur).

- **Délibération portant demande de DETR auprès de l'État sur le projet de la future salle polyvalente**

La DETR est une subvention plafonnée sur un montant de travaux à 700 000.00 €. Pour établir le plan de financement, il est nécessaire de proratiser les subventions déjà reçues en fonction de ce plafonnement.

PARTICIPATIONS FINANCIERES SOLLICITEES

Nom de l'organisme	Montant sollicité	Pourcentage
ETAT – DETR	150 010.00 €	21.43 %
ETAT – DSIL – accordée -	201 320.00 €	28.76 %
REGION – FRAT – accordée -	121 590.00 €	17.37 %
TOTAL DES SUBVENTIONS	472 920.00 €	67.56%
Part maître d'Ouvrage		
MONTANT HT	227 080.00 €	32.44 %
TOTAL GENERAL	700 000.00 €	100 %

Le Conseil municipal **DECIDE DE SOLLICITER** une subvention de 150 010.00 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), **D'AUTORISER** madame la Maire à signer les documents du dossier pour la demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR et **DE PREVOIR** les crédits et les recettes nécessaires à cette décision au budget de l'exercice 2023.

- **Délibération portant proposition de contrat de co-réalisation pour un spectacle**

Le Conseil municipal **DECIDE D'ORGANISER** en co-réalisation avec le Théâtre Rural d'Animation Culturelle (TRAC) un spectacle vivant portant le titre : « Génie Nature » qui se déroulera le vendredi 28 juillet à 21h30, place des Tours à Venasque, **D'APPROUVER** les termes du contrat avec le TRAC et **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer le contrat de co-réalisation pour le spectacle.

INFOS PRATIQUES

MAIRIE ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

88 Grand Rue 84210 Venasque
Tel. : 04.90.66.02.93
Fax. : 04.90.66.60.46
Courriel : mairie@venasque.fr
Jours et heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h à 12h
www.venasque.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tel. : 04.90.30.23.69
8 impasse du couchant

ÉCOLE PRIMAIRE

Tel. : 04.90.66.07.94

BAPTISTÈRE

Tel. : 04.90.66.62.01
Horaires d'ouverture

Haute saison : du lundi au vendredi
10h30 à 13h et de 14h à 18h
dernières entrées 17h45

2^e semaine d'avril à 2^{ième} semaine d'octobre

TAXIS DE PROVENCE

Tel. : 04 90 02 21 45
ou 06 45 65 32 29

OFFICE DE TOURISME DE VENASQUE

Tel. : 09 67 50 11 66
Horaires d'ouverture

Avril et octobre :

Du mardi au samedi de 10h30-12h30 (sauf mardi matin) et 14h-17h30

Mai, juin et septembre :

du mardi au samedi de 10h30-12h30 et 14h-17h30

Juillet et août :

Du mardi au dimanche de 9h30-12h30 et 15h-18h30 (sauf le dimanche après-midi)

Fermeture annuelle :

De novembre à mars

URGENCES

POMPIERS

Tel. 18 ou 112 d'un portable

GENDARMERIE NATIONALE

Tel. 17 ou 04.90.66.44.44

SAMU

Tel. 15 ou 112 d'un portable

FRANCE TÉLÉCOM /ORANGE

TEL : 10 13 / 39 00 INTERNET : 10 13.fr



DENTISTE DE GARDE

Numéro unique
Tel. : 04.90.31.43.43

PHARMACIE DE GARDE

Numéro unique Tel.3237

INFIRMIÈRES

Soins à domicile

• AULAGNER-DESSEROUER
Muriel

06.10.62.66.90

• BOUCHET Karine et
LABALETTE Antoine
04.90.61.78.76

ASSISTANTE MATERNELLE À VENASQUE

DELREUX Marie-Andrée : 04.90.61.68.85
778E. chemin des Garrigues 5 lots les Restanques

EAU ET ASSAINISSEMENT SUEZ

SERVICE CLIENT : 09.77.40.84.64
URGENCE : 09 77 40 11 36



Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin

Accueil Tel. : 04.90.67.10.13

PAROISSE

Tel. : 04.90.66.01.32
Tel. :06.49.74.23.35

- Jour de Collecte des ordures ménagères
(bac vert) **vendredi matin**
- Jour de Collecte du tri sélectif
(bac jaune) **mardi matin**
- Caisse à végétaux
(branches feuilles...),
3^e jeudi du mois à la station
d'épuration, route de Carpentras
- Ouverture de la mini-déchetterie
Tel. : 04.90.34.53.83
**les mardis, vendredis et samedis
matin de 8h30 à 12h30**
- Collecte des encombrants
**Les mardis matin des semaines paires
soit 2 mardis par mois environ**
inscription en mairie: 04.90.66.02.93.
(3 objets par foyer de maximum 80 kg, à
sortir la veille au soir)

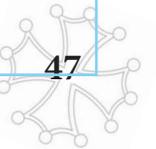
PERMANENCES :

DÉPUTÉ DE VAUCLUSE, 3^e circonscription

M. Hervé de Lépinau
herve.delepinau@assemblee-natio-
nale.fr
• 152 Boulevard Gilloux et Raymond
84200 Carpentras
• Assemblée nationale, 126 Rue de
l'Université, 75355 Paris 07 SP

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

• M. Max Raspail,
sur rendez-vous au 04.90.16.10.87
par mail : max.raspail@vaucluse.fr
• Mme Myriam Silem,
sur rendez-vous au 04.90.16.10.87
mail : myriam.silem@vaucluse.fr
ARCHITECTE CONSEIL (CAUE)
M. Claude Commune,
sur rendez-vous, en mairie,
tous les 2^e jeudi du mois (sauf août)



Lou Libretoun

Bulletin d'information trimestriel gratuit
numéro 1-2023
Mairie - 88 Grand'Rue 84210 Venasque
Tél : 04.90.66.02.93

Courriel : mairie@venasque.fr
Directeur de publication :
Dominique Plancher

Comité de rédaction :
Dominique Plancher, Thierry de Cabissole,
Muriel Pham-Trong, Laurence Viale, Cécile
Leroy, Catherine Planchot.

Création et mise en page : Alexandra
Capois Thomas
Impression : imprimerie de Rudder

Tirage : 850 exemplaires
Dépôts Archives départementales

